11e année · Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

N° 84 Mai 1980

SPÉCIAL
P.C.B.

- politisation des luttes
- projet de société ?
- problèmes communautaires
- communistes et libertés
- témoignages

cahiers marxistes

Ce numéro n'est pas comme les autres.

A l'occasion du dixième anniversaire de la revue, le collectif de rédaction a voulu réaliser une livraison spéciale. Thème choisi : le parti communiste de Belgique, pas très gâté par les media, et à propos duquel traînent pas mal de vieux clichés et d'idées fausses.

Notre propos n'est pas de fournir un dossier exhaustif sur le PCB mais, bien plus modestement, de rappeler quelques options fondamentales, de préciser des axes stratégiques, de fournir des documents et des témoignages.

Politisation des luttes, projet de société, problème communautaire, libertés — voilà les chapitres de ce numéro spécial, que complètent les témoignages de communistes (jeunes et vieux) expliquant pourquoi ils sont montés à bord de cette galère et pourquoi ils y sont restés.

Il y aura des suites à cette livraison spéciale, quelques chapitres étant restés en chantier — par exemple une analyse de l'électorat communiste et une approche des rapports entre PCB et intellectuels.

Ecrivez aux CM, 20, avenue de Stalingrad, pour communiquer vos avis et observations sur ce numéro spécial.

Politisation des luttes

La notion de politisation des luttes est véritablement centrale pour les communistes belges. Aussi est-ce un entretien à propos de la portée de cette notion qui ouvre cette livraison. Y ont pris part Louis Van Geyt, président du PCB, Robert Dussart, syndicaliste et sénateur, Rosine Lewin, journaliste.

Louis VAN GEYT — Deux raisons fondamentales justifient l'importance que nous accordons à la politisation des luttes.

La première tient à notre stratégie générale, s'inscrit dans notre projet de société : la perspective que nous nous traçons d'une marche pacifique, démocratique et pluraliste vers le socialisme implique en effet que des masses populaires de plus en plus larges exercent une influence toujours accrue sur la politique du pouvoir, pour infléchir cette politique. D'où notre constante préoccupation de contribuer à élever la conscience politique des travailleurs, des citoyens, notre souci d'élever le niveau des luttes quotidiennes revendicatives pour en dégager les implications politiques. Il s'agit d'amener le mouvement ouvrier et démocratique — avec ses organisations et ses élus — à investir les centres de décision politique pour y faire prévaloir des solutions alternatives, conformes aux intérêts et aux aspirations populaires.

La seconde raison procède de notre analyse du capitalisme dans sa phase actuelle, et de la crise qui le frappe. Les liens entre les centres économiques et politiques du pouvoir sont devenus si étroits et si nombreux que le politique est présent dans toutes les luttes de quelque importance. Qu'on songe à la longue bataille pour les 36 heures, à la résistance ouvrière aux fermetures d'entreprises, à la résistance qu'opposent enseignants et parents à la détérioration de l'école, au combat des éducateurs sociaux pour la survie des maisons d'enfants, aux revendications des cheminots, aux enjeux révélés par la grève des soins des chambres syndicales de médecins — le pouvoir est toujours « dans le coup ».

Rosine LEWIN — Peut-être faut-il insister sur le fait que dans politisation des luttes, il y a luttes. Ces luttes, les communistes ne les inventent pas. Elles sont présentes chaque jour dans les secteurs les plus divers, de l'entreprise au quartier. C'est de cette réalité dense et riche que nous partons. Mais nous constatons que, quelque combatives qu'elles soient, les grèves des uns et les manifestations des autres voient souvent leur impact réduit, parce qu'elles sont isolées et fragmentées, parce qu'elles sont privées d'un « droit de suite » politique. Il s'agit donc en politisant les luttes de les rendre efficaces, en remontant jusqu'aux centres de décision que l'on veut mettre en cause.

La notion de politisation peut passer pour ambiguë. Pas plus que celle de politique, elle n'est populaire. Celui qu'on appelle l'« homme de la rue » sera plus séduit par exemple par ceux qui dénoncent « la politisation » des nominations dans les services de l'Etat, que par notre démarche. Il désapprouve à juste titre le clientélisme et la magouille politicienne, et a tendance à mettre dans le même sac cette magouille et l'ensemble du domaine politique. Le réformisme qui marque si profondément notre mouvement ouvrier a rendu beaucoup de citoyens méfiants envers le politique. Nous voudrions les convaincre que cette méfiance, certes explicable, les dessert, les paralyse même...

Robert DUSSART — C'est vrai que la social-démocratie ainsi que la démocratie chrétienne et leurs familles syndicales ont toujours tenté d'opposer luttes sociales et lutte politique. Ou alors, la politique ne ressurgit qu'à l'heure des élections pour aussitôt disparaître au lendemain du scrutin.

Pourtant, les travailleurs de chez nous ne sont pas d'une allergie incurable à la politique. L'exemple des ACEC le prouve, parmi d'autres. Au fil des ans, la lutte syndicale s'est largement politisée, en même temps qu'une volonté d'indépendance syndicale s'est affirmée par un front commun syndical extrêmement dynamique, sur base de revendications qui touchent souvent au pouvoir politique. Il est clair pour chacun des ouvriers et des employés des ACEC, quel que soit le parti auquel ils adhèrent ou dont ils sont électeurs, que les luttes syndicales sont toujours obligatoirement liées à des enjeux politiques et que ces batailles ne sont gagnées qu'en conjuguant les pressions sur le patron et le pouvoir politique. Le patronat des ACEC en est conscient et, bien entendu lui aussi politise sa lutte antiouvrière, en s'appuyant sur ses hommes politiques, qui représentent bien souvent des milieux d'affaires et des conseils d'administration de sociétés anonymes. Pour ma part, je suis convaincu qu'en sidérurgie, l'étape actuelle, caractérisée par d'importantes participations de l'Etat au capital, va imposer une accélération du processus de politisation des travailleurs du secteur. Car même avec la mixtification et les pièges qu'elle comporte, la participation de l'Etat va obliger celui-ci à rendre des comptes aux travailleurs, et plus tôt qu'on le pense.

Quand Willy Claes, ministre socialiste des Affaires économiques, donne des instructions impératives aux capitalistes de la sidérurgie contre les travailleurs, afin que les augmentations conventionnelles ne dépassent pas 2 %, n'est-ce pas la confirmation que pouvoir politique

et pouvoir économique sont imbriqués ? N'est-ce pas aussi le commencement de la fin pour le « consensus social », basé sur le jeu des commissions paritaires et des conciliations, où le pouvoir politique avait comme mission principale d'arbitrer les conflits sociaux ?

Je me permets encore de revenir aux ACEC, pour évoquer la rencontre qui s'est produite à la mi-mars entre délégués syndicaux du personnel — accompagnés de la direction de l'entreprise — et le ministre Claes, à propos d'une commande de 300 millions, promise par les Tubes de la Meuse et qui échappe aux ACEC au profit de Siemens. C'est tout naturellement que les délégués syndicaux ont exigé des explications du ministre, et cette fois les discours patronaux ressemblaient d'assez près aux discours des ouvriers. Ensemble, ils ont constaté la duperie d'une participation majoritaire de l'Etat aux Tubes de la Meuse : le gouvernement belge est incapable d'infléchir une décision du groupe allemand minoritaire, qui se permet de passer commande à Siemens avec les subsides de la collectivité.

Louis VAN GEYT — Il est essentiel de souligner le caractère profondément démocratique de la politisation des luttes. Elle postule l'intervention des gens dans un débat qui les concerne au premier chef et dont ils sont généralement écartés. Nous refusons énergiquement le schéma dont parlait Dussart, au début de son intervention : on vote tous les 4 ou 6 ans et puis, c'est tout. Nous proposons — c'est cela la politisation des luttes — que les citoyens n'abdiquent pas entre deux élections, qu'ils expriment clairement et collectivement leurs exigences envers leurs élus, qu'ils réclament de ces élus des attitudes responsables. L'exemple des actions menées en février-mars pour amender la loi-programme me paraît éclairant, malgré ses évidentes limites. C'est surtout dans trois arrondissements que des députés de la majorité ont déposé des amendements à ce défunt projet de loi : Gand, Charleroi-Thuin, Soignies. Ce sont précisément les arrondissements où la pression en direction des mandataires a été la plus vive et la plus continue, et ce à l'initiative des militants communistes. Cet effort, resté trop localisé, a pourtant sérieusement pesé sur le comportement des groupes parlementaires socialistes, notamment. Il ne fait pas de doute que l'élargissement et la dynamisation de pareille action à la base, dans les usines, les bureaux et les quartiers, en direction des élus, aurait pu modifier l'allure du débat sur la loi-programme... La chute du gouvernement Martens a donné un autre tour à l'affaire.

Rosine LEWIN — N'y a-t-il pas une contradiction cependant, entre le rétrécissement des prérogatives du Parlement, que nous constatons dans nos analyses, et le dessein qui est le nôtre d'élargir l'action des électeurs sur ce Parlement ?

Louis VAN GEYT — Je ne le pense pas, à condition de voir le problème de manière dialectique. Oui, toute l'action du grand capital et des forces politiques qu'il contrôle vise à étriquer le rôle des institutions démocratiquement élues et à domestiquer leur fonctionnement. Mais cette tendance ne peut être combattue à mon sens que si précisément, le Parlement n'est pas abandonné à lui-même, ne fonctionne pas en vase clos. On ne pourra revitaliser et « redémocratiser » le Parlement

qu'en entraînant les gens, les masses, à peser consciemment sur leurs débats, à y faire sentir le poids de la démocratie de base. C'est à ce prix que Chambre et Sénat pourront accroître leur poids réel.

Rosine LEWIN — On a beaucoup parlé ici de pressions sur les élus, au niveau du Parlement. Mais la politisation des luttes peut aussi déboucher sur le terrain communal. Il me semble d'ailleurs que la pratique de délégations auprès du maïeur, ou de pétitions adressées au conseil communal, est très ancienne — et bien antérieure à nos considérations sur la politisation des luttes. Ce qui paraît une démarche quasi naturelle en direction de personnes bien identifiées, proches ou familières, devient difficile ou n'est simplement pas imaginée, quand elle vise des élus « lointains ». Il faut ajouter que l'accès au Parlement n'est guère aisé dans notre pays, contrairement à ce qui se passe en Suède par exemple. Les barrages administratifs et psychologiques sont nombreux; c'est un autre monde.

Robert DUSSART — Mais très curieusement, se rendre auprès d'un ministre est devenu dans bien des cas une démarche ordinaire, quasi banale. Allez donc voir le nombre de délégations syndicales qui se rendent par exemple au cabinet du ministre des Affaires économiques. La multiplicité de ce type de délégations est liée à l'évolution de l'Etat et aux fonctions de plus en plus nombreuses qu'il assume en matière économique dans la phase actuelle du capitalisme. Il est assez normal que le mouvement ouvrier n'ait pas conçu au 19e siècle d'aller voir un ministre à propos des problèmes d'une fabrique ou d'un charbonnage : le gouvernement n'avait rien à y voir. Aujourd'hui, toute décision économique financière ou sociale importante dépend plus ou moins directement d'un département ministériel. Et il est de plus en plus clair pour l'opinion ouvrière que le rôle de l'Etat n'est pas neutre.

Louis VAN GEYT — Un mot à propos de la politisation des luttes au niveau communal. C'est vrai que des groupes locaux trouvent assez aisément, depuis longtemps, le chemin des mandataires communaux. Mais même ici, le rôle de l'Etat est beaucoup plus déterminant que naguère, ne fût-ce que par le biais du Fonds des communes : les finances communales, c'est-à-dire les moyens d'action réels des communes, dépendent pour une large part du pouvoir central qui rabote, comprime, ampute. Il est donc de la plus grande importance que les luttes de quartier ou de communes ne débouchent pas sur le seul terrain communal, et surtout, qu'elles placent devant leurs responsabilités, devant toutes leurs responsabilités, les conseillers ou échevins qui sont soit des parlementaires (c'est bien souvent le cas), soit au moins des hommes influents au sein de leurs partis respectifs.

Je reviens à ce que disait Robert; je crois avec lui que les citoyens se font de moins en moins d'illusions sur la « neutralité » du rôle de l'Etat. Et cependant, que de douloureuses expériences sont parfois nécessaires pour susciter la clarté à cet égard ! Je pense à un exemple significatif : l'opération par laquelle le trust chimique allemand Bayer s'est assuré la mainmise sur une importante entreprise de pointe en Flandre, la firme Agfa-Gevaert. Le personnel d'Agfa-Gevaert a été profondément indigné par ce coup de force, mais il n'a pas trouvé le che-

min vers un maniement efficace des leviers politiques à sa disposition. Le parlementarisme chrétien ne détourne pas moins de l'action publique « indépendante et pluraliste » que le réformisme social-démocrate. Dans cette affaire où le patron d'Agfa-Gevaert, M. André Leysen, a lui-même refusé une intervention de l'Etat, le ministre Claes a eu beau jeu de prétendre à la Chambre où je l'ai interpellé à ce propos, qu'il n'avait pas d'armes contre la mainmise de Bayer. Il a fait état d'un projet qu'il devait encore soumettre au gouvernement et qui aurait pu, à l'avenir, lui permettre d'agir dans des cas similaires. En fait, par le jeu des subventions et des commandes publiques notamment, le ministre disposait de moyens de pression efficaces sur les groupes qui contrôlaient Gevaert, mais l'orientation de la politique gouvernementale lui interdisait de s'en servir. Et en l'occurrence, les travailleurs concernés n'ont pas compris tout de suite qu'ils avaient intérêt à agir sur leurs parlementaires.

Rosine LEWIN — Encore faut-il, me semble-t-il, indiquer que la pression exercée sur des mandataires publics ne constitue pas un remède-miracle. Nous n'avons pas la naïveté de croire qu'il suffira de multiplier les délégations au Parlement pour sortir de la crise et imposer une autre politique. La politisation des luttes est un processus — lent et long — visant à investir les centres de décision politique. Le réduire à une recette de cuisine relève de l'illusionisme ou de l'escroquerie. Mais ici surgit une autre question. Pourquoi les communistes tiennent-ils tant à mettre en œuvre ce processus de démocratisation? Qu'est-ce que cela peut leur rapporter?

Louis VAN GEYT — C'est une question faussement naïve, mais une bonne question. Le premier objectif en effet, n'est pas de faire voter PCB — encore que ce soit là, à l'évidence, un objectif normal pour nous. Mais la politisation des luttes s'inscrit dans une stratégie globale de conscientisation des citoyens. L'essentiel est que les gens prennent conscience qu'ils peuvent infléchir les décisions du pouvoir. L'essentiel est que les masses interviennent dans le champ politique. Nous sommes convaincus que ce processus ne peut progresser qu'en faisant sauter les blocages réformistes. Nous avons donc confiance en la capacité des masses, et en la nôtre, de progresser dans cette voie, même si elle est parfois sinueuse.

Rosine LEWIN — Il est un dossier, éminemment politique, que le pouvoir tente de faire échapper au Parlement : c'est le dossier énergétique. N'est-il pas significatif que le débat public, cent fois promis sur les options en matière d'énergie, soit constamment ajourné? Alors que dans le même temps des décisions importantes — peut-être irréversibles — sont prises en dehors de tout contrôle. Que peut encore ici la politisation des luttes?

Louis VAN GEYT — Il est bien certain que le temps gagné sur le débat, et gagné par les maîtres de l'industrie électrique, a permis un certain nombre de décisions qui engagent l'avenir. Cela rend d'autant plus impérieuse une pression politique sur le gouvernement et les mandataires. Dans la mesure où le débat ne se déroulera pas en vase clos, son enjeu peut encore s'élargir. Dès à présent apparaissent des contradictions au sein de la majorité gouvernementale. Là aussi, la loi-

programme, dans son chapitre Energie, a servi de révélateur : plusieurs amendements ont été proposés et défendus par des députés socialistes et le gouvernement a dû être un peu plus précis en ce qui concerne la mise en question de l'option « surrégénérateur ». Etait-ce concevable sans l'intervention, y compris en direction du Parlement, des citoyens qu'inquiète la politique du fait accompli en matière nucléaire, que préoccupe le pouvoir exorbitant détenu par quelques groupes financiers ? Je ne le crois pas.

Robert DUSSART — Ces groupes financiers et le gouvernement se servent volontiers de la complexité technique du dossier de l'énergie pour masquer leurs mauvais coups. Ce problème de la technicité, les syndicalistes le connaissent bien : il existe à tous les niveaux. Au conseil d'entreprise, il est rare que le patron vienne expliquer un problème simplement. Les dossiers sur la situation financière, les problèmes technologiques sont toujours compliqués et nécessitent le recours aux experts. Certes, je ne compare pas cette technicité-là avec celle des surrégénérateurs. Mais je suis convaincu que la technicité est au service d'un raisonnement déterminé, et qu'il appartient aux militants politiques d'en dégager le sens essentiel. En écoutant récemment Haroun Tazieff à la télévision, je me suis dit que cet homme parvenait à rendre clairs et simples les problèmes les plus complexes. Nous devrions pouvoir en faire autant...

Rosine LEWIN — Parmi les innombrables exemples de politisation des luttes, je voudrais évoquer ceux qui concernent plus directement les femmes.

Il est en Belgique une lutte menée par des ouvrières et qui est restée célèbre : celle des « femmes-machines » à la FN de Herstal, en 1966, pour un salaire égal à travail équivalent. Cette lutte a fait un choc dans l'opinion publique, elle a été très populaire. Elle n'a pas été politisée, du moins par la volonté des protagonistes. Un tout autre type de lutte s'est déroulée autour du droit à la parenté responsable et elle reste liée au nom du Dr Peers. Ici, les partis politiques ont été impliqués, interpellés. Mais sur le plan parlementaire, c'est le blocage. Comment expliquer cet échec ?

Robert DUSSART — La grève des ouvrières de la FN, qui avait commencé sous le signe de la colère, voire des affrontements avec les ouvriers, a été une étape importante de la lutte des femmes contre l'exploitation ou la discrimination salariale. Quinze ans ont passé, mais les inégalités sont loin d'être supprimées. Bien sûr, dans de grandes entreprises, comme aux ACEC, les salaires des hommes et des femmes sont à peu près égaux, mais des injustices subsistent malgré tout. Certains postes de travail sont en effet réservés aux femmes ; en général, il s'agit de tâches subalternes et, en ce qui concerne leur progression au sein de l'entreprise, l'horizon des femmes est plutôt bouché. Cela signifie qu'un autre combat doit être aujourd'hui mené. Un combat important, qui remet en cause une série de schémas de notre société. La femme n'est pas née pour être nécessairement dactylo, préposée aux cuisines ou ouvrière à la chaîne. L'éducation que l'on donne aux filles, aussi bien à la maison qu'à l'école, devrait aller dans ce sens. Mais

changer les mentalités n'est pas chose aisée, et beaucoup d'obstacles restent à franchir, surtout en cette période d'aggravation de la crise. On voit resurgir aujourd'hui la notion de la femme au foyer, défendue notamment par des conservateurs catholiques. Bien des préjugés d'ordre moral et religieux pèsent encore lourdement.

Malgré tout, on peut être raisonnablement optimiste, car la prise de conscience de ces problèmes est de plus en plus large, surtout chez les jeunes.

Une autre difficulté, importante, est la façon de mener le combat. Les femmes doivent prendre leurs responsabilités dans ce domaine, c'est certain. Mais c'est, en réalité, le combat de tous les progressistes, et il appartient aux mouvements féministes d'éviter l'isolement (comme cela se produit trop souvent), et d'entraîner le plus grand nombre possible sur leurs positions. C'est vrai aussi, me semble-t-il, pour le problème de la parenté responsable.

Louis VAN GEYT — Oui, et s'il est vrai qu'il y a blocage sur le plan législatif, il ne faut pas perdre de vue que la lutte pour la contraception et le droit à l'avortement a permis des progrès appréciables sur le plan pratique. Je pense notamment à la mise en place de lieux où l'interruption de grossesse peut être pratiquée dans des conditions satisfaisantes sur le plan médical et psychique. Le barrage opposé à un changement de législation est encore solide, il est vrai. Je serais tenté de dire schématiquement qu'on n'a pas encore pu trouver, voire véritablement cherché de dénominateur commun actif entre le monde féminin chrétien et le monde féminin non-chrétien. Je dis monde féminin parce que de toute évidence, c'est de là qu'est venue l'impulsion pour changer la loi répressive. Mais je veux corriger ce que mon propos a de schématique : nous savons qu'il y a des chrétiens parmi les défenseurs de la parenté responsable et des athées parmi les plus farouches conservateurs. On ne peut cependant nier le poids de l'Eglise catholique dans le débat. Parce que dans ce domaine, Robert l'a dit, les attitudes sont liées à la diversité des conceptions philosophiques et religieuses au sein même du peuple, les progrès sont plus lents que quand il s'agit de politiser les luttes, pour l'emploi, pour la défense des acquis sociaux ou pour le sauvetage de la paix. Mais de manière peu spectaculaire, des progrès sont en cours, qu'une perception plus claire de la dimension proprement politique du combat pourrait accélérer.

Rosine LEWIN — Peut-être pouvons-nous terminer cet entretien en redisant que la politisation des luttes n'est ni un slogan, ni une panacée. C'est un moyen pour rendre le combat plus efficace, pour lui permettre de frayer la voie aux solutions alternatives dont nous avons tant besoin...

Daniel REMACLE, 25 ans — Responsable J.C.

Pourquoi j'ai adhéré au P.C. ?

Question pas si saugrenue qui mérite une réponse avec déballage-cadeau. L'adhésion à un parti ouvrier, tout d'abord, est forcément précédée pour moi de la conscience qu'on a de l'existence et de la mouvance du mouvement ouvrier et démocratique. Elle dépend à la fois de la place qu'on occupe au sein des réalités sociales et économiques, et de la perception qu'on en a.

C'est né chez moi d'une simple constatation : il existe une barrière dans notre société et qu'elle s'appelle « argent », « pouvoir de décision » ou « exploitation », peu m'importait le vocabulaire... Avec des millions d'autres, je n'étais pas du « bon côté » de la barrière. Je dois bien avouer n'avoir été guère tenté de passer de l'autre côté : je manque totalement de naïveté.

Mais l'idée qu'ensemble on pouvait abattre cette barrière, la rayer du monde, valait davantage la peine qu'on s'y attarde.

Cette idée, elle a fait son chemin en suivant les traces d'une conscience qu'on appelle « de classe ». C'est pas moi qui l'ai dit. Quand j'ai visité de A à Z la chaîne d'une usine textile, quand j'ai rampé derrière un porion à 950 m de fond (il n'y a pas que Dehousse qui rend visite aux « gueules noires »), j'ai retrouvé la même barrière que celle rencontrée à l'école, où l'on ne partait pas sur la même ligne de départ, où le handicap d'un milieu modeste comme le mien se solde souvent par l'abandon même avant l'arrivée de la première étape ! Oui, découvrir que les dés sont pipés, ça m'a beaucoup aidé à avancer. La philosophie marxiste, je ne devais la découvrir qu'après. Une philosophie débouchant sur l'action, transformatrice, voilà qui devait me plaire. Question de caractère. Les clefs de compréhension qu'elle m'a fournies, il me restait à apprendre à m'en servir...

C'est dans la pratique que j'ai rencontré les communistes. A l'université, dans les luttes, dans l'unité d'action. Assez sérieux pour s'abstenir de l'être trop, promoteurs de l'union la plus large, luttant toujours à visage découvert, avec clarté et loyauté, les étudiants communistes m'ont convaincu (clin d'œil à Jean Lemaître). Ma décision d'adhérer était mûrement réfléchie, c'était déjà un choix militant : la passivité n'est pas mon fort.

Au fil du temps et des luttes, des épreuves et des joies, théorie et action révolutionnaires se sont enrichies : c'est bien là un des principes marxistes les plus profonds.

J'ai trouvé dans le Parti communiste des choses que j'aime : le travail collectif, la démocratie, la lutte, la ténacité, l'élaboration et la cons-

truction, la volonté de l'union, le sens des étapes, l'autocritique, ... et plein de défauts !

Le sens de la réalité nationale, le rejet des modèles et aussi des tabous (encore que parfois...), la volonté d'être à l'écoute des masses, de s'y fondre et d'oser les mobiliser pour leur faire découvrir leur force, la critique du sectarisme et de l'aventurisme sont des éléments déterminants dans le choix du P.C.

Car ils sous-tendent, dans leur complexe interpénétration, l'exigence d'une voie pacifique, nationale, démocratique et pluraliste que notre parti propose à la population de Belgique.

Pourquoi suis-je resté au P.C. ?

Tant que le parti développera une politique non contradictoire avec les raisons qui m'ont poussé à y adhérer, j'y militerai. En un mot, tant qu'il restera un bon outil pour faire de bonnes choses.

Si cela cessait d'être le cas, eh bien, autant le dire, je n'ai pas de rapports freudiens avec le parti : je le quitterais.

Ce parti n'est ni une « grande famille », ni une « raison de vivre » ni un « dieu collectif » ou je ne sais quoi.

Il est pour moi l'instrument politique que se forgent des hommes et des femmes pour transformer la société dans le sens de leur émancipation collective et mutuelle en abolissant les rapports d'exploitation capitaliste.

Et on ne se libère pas seul, car on ne vit pas seul.

Daniel REMACLE
25 ans.
Licencié en droit.
Jeune communiste.

Etienne LECLERCQ, 29 ans — Conseiller communal à Mons.

J'ai adhéré au P.C. au moment où l'U.D.P. n'a plus pu survivre aux coups de la droite et aux contradictions de la gauche. Estimant essentiel d'être membre d'une organisation politique dont les objectifs sont clairement situés à gauche, j'ai choisi le P.C. d'autant plus que j'y connaissais de très nombreux militants rencontrés au sein de l'U.D.P.

Cette démarche opérée, j'avoue que les premiers mois de vie militante au P.C. m'ont désarçonné. Les personnes rencontrées, le langage utilisé, les formes et — parfois — la pesanteur de ses structures m'ont quelque peu surpris. Autre étonnement : un certain formalisme dans les actions, la réflexion et l'attachement — un peu contradictoire à mon sens — à des valeurs morales et culturelles qui relèvent pourtant des principes bourgeois, propres à notre société. Enfin, j'exprime une déception certaine quant à l'incapacité du P.C. d'apparaître clairement comme alternatif sur le « marché politique belge ».

J'y reste cependant, et je m'y sens d'ailleurs de plus en plus à l'aise, parce que le P.C. représente pour moi bien autre chose qu'une étiquette. Il constitue un noyau de femmes et d'hommes qui se veulent porteurs d'un espoir fondamental : une société juste, équilibrée, solidaire.

Quoique certains de mes amis de ma génération en pensent, ce genre d'objectif ne dispose pas de nombreux lieux pour se réfléchir et s'exprimer.

Je place donc beaucoup d'espoir dans le P.C. comme lieu de convergences mais aussi d'expression, de contradictions, d'ouverture et d'audace. Pour progresser.

Bernard FOCCROULLE, 26 ans — Musicien.

Avant d'adhérer au PCB en 1975, j'ai été sympathisant plus ou moins actif pendant trois ans, ce qui m'a permis de me poser un certain nombre de questions. Celles-ci concernaient notamment les rapports entre marxisme et christianisme, souvent présentés de manière trop antagoniste mais qui, sur le plan théorique et plus encore sur le plan pratique, me paraissaient envisagés de manière intéressante et nouvelle par les communistes belges.

Cette époque était aussi celle des espoirs nés de l'Unité Populaire au Chili : le coup d'Etat militaire a joué pour beaucoup de jeunes de ma génération un rôle certain de sensibilisation. Plus près de nous, les espoirs de changements politiques importants en France, en Italie et dans les pays qui sortaient du fascisme contribuaient à donner l'impression que l'on s'inscrivait dans un grand mouvement progressiste international, dont les partis communistes étaient souvent les forces vives.

Enfin, j'ai vu, en tant que musicien, les problèmes culturels abordés avec pas mal de perspicacité et d'ouverture par les communistes, et j'ai eu la chance de pouvoir prêter mon concours à ce mouvement de réflexion collective, ce qui m'a beaucoup aidé à me situer dans mon travail de musicien.

Cinq années de militantisme m'ont permis de vérifier la justesse des motifs qui m'avaient fait adhérer, mais aussi de mieux connaître le parti de l'intérieur. Mieux connaître ses richesses et sa diversité interne, connaître aussi les malentendus, les discussions stériles et les blocages dûs à des clivages excessifs.

M'est apparue en même temps la complexité immense de presque tous les problèmes : internationaux et nationaux, sociaux et économiques, analyses et moyens d'actions... Une complexité parfois décourageante, il faut bien le dire, quand on se demande par où aborder tel ou tel point, ou qu'on se heurte à des analyses sommaires ou naïves.

Les espoirs de changements importants dans les pays européens se sont relativisés ou quelque peu éloignés, la tension entre la Chine et

d'autres pays socialistes n'a pratiquement pas diminué, au contraire, et la révélation du génocide du Cambodge me paraît insoutenable, même si nous ne soutenions plus à la fin le régime de Pol Pot : si un régime qui se réclame du socialisme peut en arriver là, que signifient encore les mots ?

Sur le plan national, la situation est tellement compliquée que les analyses et les propositions du PCB (auxquelles je souscris) n'offrent pas le confort d'un dynamisme facile et rassurant, et me paraissent de plus mal comprises ou mal expliquées à l'intérieur même du parti. Plus grave encore : quel impact avons-nous sur les gens ? Nos propositions sont-elles assez claires ? Et surtout, nos moyens de diffusion sont-ils efficaces ? Il me semble que trop souvent, le militant est considéré comme une machine à distribuer des tracts, à vendre le DR, à pétitionner dans un bureau de chômage... Les intentions du dernier congrès de mieux s'occuper des problèmes quotidiens (quartier, écologie, jeunes, etc.) sont difficiles à réaliser en pratique.

Tout ce qui précède risque de mener à un scepticisme démobilisateur ? J'espère que non. Car si j'ai pris davantage conscience de la réalité en essayant de l'assumer, je reste convaincu de l'importance cruciale du combat pour la paix et pour le désarmement et de la lutte contre la régression sociale, qui sont deux points à propos desquels le parti joue un rôle dont l'importance réelle est certainement plus grande que l'importance visible. Et même si la réalité du socialisme en construction n'est pas simple, même si les perspectives immédiates sont un peu embrumées, il me paraît important d'y croire encore.

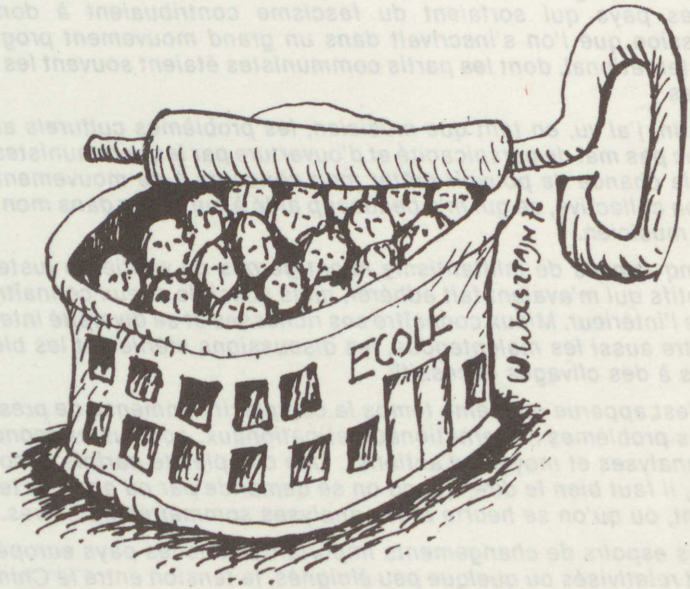

Le PCB a-t-il un projet de société ?

Le projet de société des communistes belges n'a pas été dessiné d'un seul trait et une fois pour toutes. Il a été élaboré au fil des luttes et des années, rythmées par des congrès, c'est-à-dire au fil d'une réflexion collective. Cette élaboration n'est évidemment pas terminée.

Au départ, la perspective apparaît simple et claire.

Encore faut-il relever ce qu'a d'anachronique la notion de projet de société pour le PCB à ses débuts. Le concept est récent. Il n'est d'ailleurs pas dépourvu d'une touche technocratique. Précisons donc que ce dont il s'agit, c'est non pas une épure de société idéale, mais bien les lignes de force d'un nouveau type de pouvoir, lequel est une construction révolutionnaire.

Le Parti communiste de Belgique s'est constitué, en octobre 1921, de la fusion de deux groupes — Les Amis de « L'Exploité », avec Joseph Jacquemotte — et « L'Ouvrier communiste », avec War Van Overstraeten. Adhérents au Parti Ouvrier Belge, Joseph Jacquemotte et ses amis avaient, dès avant la guerre, mais depuis 1918 autour du journal « L'Exploité », tenté de faire passer le POB sur des positions de gauche. Ils combattaient la collaboration de classe et la participation ministérielle à une « union sacrée ». Ils étaient solidaires de la Révolution d'Octobre. Si en 1920, cette tendance bénéficiait d'appuis importants au sein du POB, l'année suivante qui vit refluer la vague révolutionnaire en Europe, c'est un groupe minoritaire amoindri qui se faisait exclure du POB.

LE CONTEXTE DES DÉBUTS

Il nous paraît important de rappeler sommairement ces quelques données pour situer le contexte historique de la naissance du PCB. La solidarité avec le pouvoir soviétique constituait un élément-clé de ce contexte (1). La Révolution d'octobre 17 avait prouvé que la puissance

(1) On lira ou relira à ce propos la plaquette très dense consacrée par Claude Renard à « Octobre 1917 et le mouvement ouvrier belge », Editions de la Fondation J. Jacquemotte, 1967.

capitaliste pouvait être victorieusement combattue. Elle apportait un argument percutant contre les thèses et pratiques réformistes. Elle témoignait de la possibilité concrète pour la classe ouvrière de conquérir le pouvoir.

Rien d'étonnant donc si pour les communistes belges, la référence au prestigieux exemple russe allait de soi et entraînait dans les années vingt que soient par exemple inscrits dans le premier programme d'action du PCB la création de conseils ouvriers (les soviets) et la mise en place de tribunaux populaires et révolutionnaires. (2)

Anachronisme encore : la notion de modèle n'existe pas encore. Sans élaboration théorique, l'idée qu'il est possible et souhaitable de « faire comme les Russes » s'appuie sur une solidarité de classe, profondément ressentie. Avec l'accomplissement du premier plan quinquennal, qui prend valeur d'alternative concrète face à la crise et au gâchis capitalistes, l'idée prend plus de vigueur, la notion de modèle apparaît et est théorisée. (3)

Mais revenons à Joseph Jacquemotte et à ses amis. Leur fervent attachement à la révolution d'Octobre ne les a pas empêchés, avant et après 1921, d'avoir le constant souci de s'implanter dans le terreau ouvrier de chez nous. « Je n'ai pas confiance, disait J.J., dans les groupements qui donnent à leur mouvement un caractère de cercle fermé, de chapelle. Le mouvement doit être un mouvement de masse ».

Au demeurant, la montée du péril fasciste qui va de pair avec les dramatiques ravages de la crise économique, va bientôt rendre plus impérieuse l'union des masses populaires. L'idée du front unique est obstinément défendue par les communistes dès 1933. On sait qu'en juillet 1936, dans un document qu'on appellera « le testament de Jacquemotte », le leader communiste propose que le PC adhère comme organisation autonome au POB, cette forme originale d'unité organique devant permettre de faire face à la menace fasciste. La classe ouvrière venait de donner l'exemple de l'unité d'action par la grève des 500.000. La guerre civile avait commencé en Espagne. « Nous sommes convaincus que la tâche aujourd'hui, dans notre pays, c'est la défense de la démocratie contre l'assaut fasciste et nous voulons la défendre en commun avec toutes les forces démocratiques », écrit Jacquemotte. Il

---

(2) Lénine a cependant souligné la disparité des voies au socialisme. « Toutes les nations, écrivait-il en 1916, viendront au socialisme, cela est inévitable, mais elles n'y viendront pas toutes d'une façon absolument identique, chacune apportera son originalité dans telle ou telle forme de démocratie, dans telle ou telle variété de dictature du prolétariat, dans tel ou tel rythme des transformations socialistes des différents aspects de la vie sociale ». Et Lénine de récuser la vision d'« un avenir monochrome, couleur de grisaille », qui ne serait, dit-il, qu'un « barbouillage informe ».

(3) A la même époque, le problème ne préoccupe guère le POB. Certes, l'émancipation des travailleurs, la suppression des injustices et de l'exploitation capitalistes restent des objectifs pour ce parti. Mais en 1935, un Joseph Bondas peut écrire, à l'occasion du cinquantenaire du POB : « Par l'action prudente mais persévérante du parti ouvrier et des syndicats, tout a été modifié. Au point de vue politique, le prolétaire est l'égal du bourgeois le plus cossu. Le droit d'association est inscrit dans la loi et si, dans le domaine économique, les travailleurs sont encore victimes de trop d'injustices, c'est en partie de leur faute, parce que trop d'entre eux négligent leur devoir syndical ou le considèrent avec trop de désinvolture ».

ajoute : « Notre idéal reste et restera la démocratie soviétique qui, comme elle est formulée dans la nouvelle Constitution de l'URSS, est incomparablement plus large, plus complète, plus effective que la démocratie la plus évoluée du régime bourgeois. Nous ne songeons nullement à déclencher actuellement la révolution prolétarienne en Belgique. Mais nous continuons à croire que les grands enseignements de la révolution d'octobre et l'édification du socialisme en URSS sont valables, non seulement pour la Russie, mais pour tous les pays du monde. »

Le projet de société socialiste qui prend appui sur l'expérience soviétique nourrit donc dans les années trente une stratégie de front populaire et de front unique entre organisations ouvrières socialistes et communistes. Le décès soudain de Jacquemotte (1936) n'y changera rien.

Trois ans plus tard, Xavier Relecom, secrétaire général du PCB, qui réitère la volonté du parti de réaliser la démocratie socialiste, en appelle « comme Ulenspiegel jadis » à l'union de tous les démocrates pour perpétuer les traditions de liberté du pays. « Notre conception plus haute de la démocratie, ajoute-t-il, ne nous empêche pas d'apprécier la valeur, les avantages indéniables que la bourgeoisie présente à l'égard de la féodalité et du fascisme ».

Quand en octobre 1944, Edgar Lalmand présente le premier rapport au Comité central après la fin de l'occupation, en finir avec le chancre fasciste reste un préalable. Et l'objectif demeure la constitution, autour de la classe ouvrière, d'un front unique démocratique. Un front qui visera — au delà de l'antifascisme — à *rénover* la démocratie. Mais la réflexion théorique sur cette rénovation reste pauvre à l'époque.

VILVORDE, 1954

Dix ans plus tard, les communistes belges tiennent leur très important congrès de Vilvorde. Ils procèdent à une sévère analyse critique de leur propre comportement envers les organisations syndicales, envers les socialistes, envers les chrétiens. Ils font le compte des graves fautes dogmatiques et sectaires qui les ont isolés du peuple et qui ont parallèlement produit de sérieux vides dans le parti. Sans ménagements, le congrès condamne une orientation politique qui porte la marque d'un certain « culte de la personnalité » à la mode belge et change résolument de cap. C'était au lendemain de la mort de Staline. Mais c'était deux ans avant le rapport de Khrouchtchev au XX^{e} congrès du PCUS, rapport qui devait produire une certaine lumière sur la période stalinienne. Il n'est donc pas étonnant que le congrès de Vilvorde — dont l'audace frappe encore aujourd'hui — se soit ouvert par un hommage à Staline. Sa thèse n° 12 acte que « l'URSS constitue la meilleure forme d'organisation de la société, un modèle de démocratie réelle et conséquente ». C'est que, si l'expérience vécue sur son propre terrain avait montré au PCB les dangers du dogmatisme, il en ignorait encore les effets en URSS. Pour le surplus, la guerre froide avait sévi pendant plusieurs années, gelant toute recherche.

C'est surtout à partir de 1960 — année charnière, marquée par l'indépendance du Congo et par les grandes luttes contre la loi unique

— que s'active la quête d'un projet de société, ou plus précisément la recherche d'une transition au socialisme pour un pays capitaliste avancé, transition à « inventer » puisqu'elle est sans précédent. La notion de modèle est ainsi explicitement récusée. La perspective du socialisme apparaît plus « à l'ordre du jour » que vingt ans auparavant. On est frappé par la place qu'investit aussitôt la notion de démocratie : d'entrée de jeu, il est clair que le chemin pour aller vers le socialisme en Belgique, c'est l'élargissement de la démocratie. Cette idée n'a cessé d'être développée.

LA DÉMOCRATIE JUSQU'AU BOUT

D'autres caractéristiques, d'autres constantes marquent la recherche. C'est d'abord le lien que voit le PC entre luttes d'aujourd'hui et société de demain. Cela signifie — et c'est capital — que jamais nous ne serons en présence dans ses textes d'un projet de société « idéal », abstrait : la société socialiste sera la résultante de données historiques anciennes, oui, mais aussi la résultante des batailles menées par les forces ouvrières et populaires pour en finir avec l'exploitation et l'aliénation capitalistes. En d'autres termes, nous portons déjà des responsabilités dans ce socialisme à créer, car aujourd'hui façonne demain. Dans le même ordre d'idées, les communistes lient constamment luttes immédiates (ou revendicatives) et luttes pour des réformes structurelles profondes. Le PCB est en effet convaincu que c'est à partir de combats quotidiens que les travailleurs, les citoyens prennent conscience des obstacles opposés par le système capitaliste à la satisfaction de revendications même banales. Il n'y a pas de bataille noble pour les grands objectifs et de batailles obscures pour « la pitance ». Celle-ci a cessé depuis longtemps de n'avoir qu'un contenu alimentaire : elle s'est élargie au domaine de l'environnement, de la qualité de la vie. Mépriser ou sous-estimer les revendications quotidiennes, c'est renoncer d'avance à entraîner les masses dans la lutte pour le socialisme. Or, si on dit « le socialisme, c'est la démocratie jusqu'au bout », c'est bien parce qu'on estime que seules les luttes de masse — hissées au niveau politique — frayeront, étape par étape, la voie à un autre type de société. Ces étapes, le parti communiste s'attache passionnément à les définir. On nous dira : « Fort bien ! mais de quel type de société s'agit-il ? » Le PCB n'offre pas d'organigramme de la société socialiste à laquelle il propose qu'ensemble œuvrent les forces vives du pays. Il se refuse à pareille démarche : les lignes de force de la nouvelle société se dessineront chemin faisant, et de commun accord avec « les autres ». Le PCB est néanmoins très clair sur des axes essentiels qui, depuis 1968 au moins, reviennent comme un leit-motiv et qui ont encore été réaffirmés l'an dernier, au 23e congrès : pluralisme, fédéralisme, contrôle ouvrier et planification démocratique d'une économie soustraite à l'emprise des monopoles, élargissement des droits et libertés déjà conquis, confiance dans les masses, confiance dans l'homme.

Les textes qui suivent tendent à illustrer ce propos. Ils n'ont rien de neuf. Il s'agit en quelque sorte d'une anthologie de thèses ou résolutions de congrès — relatives au projet de société du PCB. Lecture austère assurément, mais qui peut aider à apporter une réponse à une question qui nous est souvent posée. Et le fait qu'elle le soit souvent

indique la nécessité et de populariser ces textes et d'approfondir la réflexion,articulée aux luttes, afin que celles-ci prennent toute leur dimension — aussi loin des « lendemains qui chantent » que d'un scepticisme démobilisateur. Nous espérons y contribuer ici.

CONGRÈS DE LIÈGE, AVRIL 1960

Le premier chapitre des thèses s'intitule « Le régime capitaliste est incapable de résoudre les problèmes issus du progrès incessant de l'humanité », le second tente de cerner « les raisons fondamentales de l'incapacité capitaliste ». Le troisième aborde la perspective socialiste. Et tout de suite, surgit la notion de démocratie.

> 10. Pour que la solution définitive des problèmes urgents que se pose l'humanité soit possible — pour appliquer sans entraves une politique conforme aux aspirations populaires et aux intérêts nationaux, pour mettre fin à l'anarchie et au désordre capitalistes — il est donc indispensable d'élever la démocratie à un niveau supérieur au niveau actuel.
>
> Il faut créer une démocratie moderne, qui ne soit pas constamment limitée, brimée et refoulée dans son action par le capitalisme, par la dictature des monopoles.
>
> Cette démocratie moderne, donnant à l'ensemble du peuple le pouvoir de diriger le pays en fonction des besoins de tous, postule l'expropriation des monopoles et par conséquent, l'abolition de leur pouvoir politique.
>
> Cette démocratie moderne, c'est le socialisme.
>
> Elle puise son efficacité là où la dictature capitaliste puise sa puissance néfaste : dans la possession, dans la libre disposition des forces productives, des richesses nationales.
>
> En régime socialiste, l'ensemble du peuple belge n'aura plus à dépenser son énergie pour arracher, après des luttes toujours longues, des améliorations toujours fragmentaires de la répartition, de l'utilisation du revenu national.
>
> C'est là la base d'une véritable liberté et cette liberté elle-même est malaisée à décrire avec assez d'enthousiasme, tant sont variées les perspectives exaltantes qu'elle ouvre devant notre pays.

Ce troisième chapitre des thèses du congrès de Liège poursuit son approche des caractères essentiels du socialisme en mettant l'accent sur le refus de « l'égalité dans la médiocrité », sur « la libération de toutes les énergies humaines et techniques ... ». La thèse N° 13 mérite une attention particulière.

> 13. Une ère nouvelle s'instaurera dans les rapports humains de toute espèce. L'application directe de la volonté populaire, le contrôle populaire exercé sur les activités de toutes espèces dissiperont très vite l'atmosphère amorale que nous connaissons en régime capitaliste. Le respect des hommes et de leurs aspirations deviendra rapidement la règle générale. La possession simultanée des pouvoirs politique et économique par le mouvement ouvrier et démocratique donnera au peuple la jouissance du maximum de libertés démocratiques.

> La transformation démocratique du système parlementaire actuel permettra au pouvoir socialiste d'affirmer son autorité avec l'aide d'une majorité populaire hostile à l'exploitation de l'homme par l'homme. La transformation démocratique du système parlementaire implique, dans un pays comme la Belgique, l'application d'un véritable suffrage universel s'exprimant par la représentation proportionnelle, sans aucune restriction, dans le respect des programmes proposés et des promesses faites. Elle peut se réaliser dans la pluralité des partis ayant donné la preuve de leur attachement au progrès, au socialisme, le système socialiste offrant les plus grandes possibilités de collaboration — librement consentie — entre des forces politiques différentes, pour l'édification d'une Belgique nouvelle. Elle implique une démocratisation profonde de l'appareil d'Etat.
> (...)

On notera le rôle assigné (dans cette même thèse 13) aux organisations ouvrières et démocratiques telles que syndicats, mutuelles, coopératives, etc. : « elles opéreront notamment un contrôle démocratique constant de l'exécutif de l'administration et de l'économie ».

Si ce n'est pas la description d'un modèle de société, c'est plus ou autre chose qu'une effusion utopiste. La touche utopique ne manque cependant pas : en déclarant que grâce aux nouvelles conditions économiques et politiques créées par un système qui donne au peuple le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et la gestion de la production et des échanges, disparaîtraient les régions défavorisées et disparaîtraient « à tout jamais » les fléaux du racisme et de l'antisémitisme, le congrès de Liège sous-estime gravement les pesanteurs idéologiques, les séquelles laissées par de longs siècles.

Il reste qu'on trouve, dès avril 1960, les signes d'une recherche politique active et originale, inscrite d'emblée, sous le signe de « la démocratie jusqu'au bout ». En effet, le 4e chapitre des thèses, consacré au « problème des alliances *pour l'instauration et l'édification du socialisme* », déclare catégoriquement que « c'est la majorité des citoyens belges qui décidera de l'instauration du socialisme », que « le PCB veut développer la démocratie jusqu'au bout, lutte pour la rénovation de la démocratie ».

> Compte tenu des conditions de notre pays, le PC estime que dans la perspective du passage au socialisme en Belgique, un Parlement représentant réellement la volonté de la population laborieuse peut dégager une majorité résolument adversaire de la domination des puissances d'argent et du capitalisme, votant les lois instaurant le socialisme, assurant leur application en s'appuyant sur l'action des masses laborieuses, élément essentiel de toute marche en avant. Mettant radicalement un terme aux pratiques par lesquelles les monopoles parviennent généralement à empêcher la volonté populaire de triompher, un tel Parlement sera un instrument du pouvoir politique de la classe ouvrière et de ses alliés.

De plus,

> Le PCB veut de toutes ses forces la conclusion d'une alliance de bonne foi en vue de l'instauration et de l'édification du socialisme. Une alliance durable au sein de laquelle aucun parti, aucune organisation ne puisse prétendre au monopole, ne puisse imposer ses vues au moyen de manœuvres ou par le recours à la force contre des alliés.

La thèse N° 20 touche à un nœud du problème : comment articuler le combat d'aujourd'hui à la perspective d'une société socialiste pour demain? Voici des éléments de réponse :

> Le PCB agira pour que mûrissent rapidement les perspectives concrètes d'une Belgique socialiste, pour que le pays sache qu'il est prêt à signer un contrat avec les organisations ouvrières et démocratiques en vue de l'instauration du socialisme.

En d'autres termes, la société socialiste ne tombera pas du ciel. Elle ne peut surgir soudain d'une accumulation de réformes de structure. Il faut la vouloir, et la préparer. Le PC est preneur. Il propose (et proposera encore souvent) « un contrat », « une alliance », « un rassemblement » pour fixer de commun accord objectifs et étapes.

C'est aussi dans les thèses du congrès de 1960 qu'un chapitre est consacré (c'est le sixième) à « La marche au socialisme dans les conditions particulières de la Belgique ». On y relève parmi les caractéristiques propres à notre pays : l'importance numérique très grande de la classe ouvrière, ses traditions d'organisation, l'importance numérique restreinte de la paysannerie, l'ampleur du phénomène classes moyennes urbaines, l'attachement très répandu dans le peuple à la propriété privée individuelle, l'influence profonde de l'Eglise catholique. Si la thèse N° 30 déclare que l'existence d'un parti ouvrier armé de la doctrine marxiste-léniniste est une condition nécessaire pour « assurer le passage correct du capitalisme au socialisme », et si elle acte que le PCB est ce parti, la thèse N° 31 rappelle avec force « La nécessité fondamentale de l'unité entre travailleurs communistes et socialistes », ainsi que « l'entente et l'unité d'action avec les chrétiens ». « La pluralité des partis est parfaitement concevable à tous les stades de la révolution démocratique et pacifique », peut-on encore lire dans ce N° 31, qui revient in fine sur la même idée en notant... « l'édification du socialisme étant l'œuvre commune d'un ensemble de forces politiques et de courants de pensée différents, cette édification apparaît comme parfaitement compatible avec un système de pluralité de partis ».

Suit le chapitre qui définit « l'étape actuelle », dans la perspective répétée d'une société socialiste. Nous en dégageons les axes principaux : luttes revendicatives — contre le patronat et contre le gouvernement — pour élever le niveau de vie de la population laborieuse; luttes pour plus de démocratie, pour les réformes de structure; luttes pour un objectif politique ambitieux — un gouvernement antimonopoles.

A noter à cet égard, dans la thèse N° 41 :

> Au départ, il y a toujours une revendication sociale — augmentation des salaires, garantie du salaire, soins gratuits, etc. — et la mobilisation des ouvriers pour cette revendication. Et c'est dans la mesure où, dans l'action, il apparaît concrètement aux travailleurs que la réalisation de cette revendication n'est plus possible par une simple action syndicale contre les patrons de telle entreprise, voire de telle industrie, mais nécessite également une action politique pour modifier le régime (la limitation du pouvoir des holdings et monopoles capitalistes pouvant, par exemple, permettre des investissements importants dans telle industrie, empêcher la fermeture de telle entreprise, etc.) que les travailleurs engagent en force l'action pour cette modification.
>
> Tel est le processus général d'engagement des masses travailleuses dans la lutte pour les réformes de structure, c'est-à-dire pour le franchissement de l'étape immédiatement réalisable en Belgique vers le socialisme.

Adoptées au terme du 13e congrès, le 18 avril 1960, ces lignes devaient acquérir une singulière consistance quelques mois plus tard, lors de la « grève du siècle ».

ANVERS, AVRIL 1963

Le passage du capitalisme au socialisme est aussi un des grands thèmes du congrès suivant, qui se déroule à *Anvers en avril 1963.*

De grandes luttes se sont déroulées dans le pays. Le congrès analyse non seulement les effets de la politique à courte vue qui est celle des monopoles, il tente de cerner le tournant à gauche qui se dessine parmi les travailleurs socialistes et parmi les travailleurs chrétiens. Il perçoit ce qui bouge chez les chercheurs scientifiques et les cadres de l'industrie, ce qui s'ouvre aux idées nouvelles dans le monde catholique. Sous le titre « Elargir la démocratie », la thèse N° 30 note entre autres :

> L'idée des réformes de structure déborde aujourd'hui le cadre de réformes strictement économiques et sociales. Elle se fixe également pour but d'améliorer nos institutions politiques en élargissant la démocratie.
>
> (...)
>
> L'aspiration des masses populaires à plus de démocratie s'est exprimée dans leurs ripostes vigoureuses, décidées de façon démocratique, aux attaques patronales contre les syndicats, dans leur volonté croissante d'intervenir dans l'organisation du travail à l'entreprise et d'y défendre la personnalité du travailleur.
>
> (...)
>
> Cette poussée démocratique se marque par l'importance accrue accordée à l'opinion publique. Le recours de plus en plus fréquent aux délégations auprès de parlementaires reflète ce désir d'obtenir qu'il soit tenu compte de la volonté de la population.
>
> (...)

En même temps, les thèses du congrès d'Anvers actent la résistance qu'opposent les monopoles à « un règlement durable des problèmes flamands-wallons par l'instauration du fédéralisme ». Le fédéralisme seul permettra « à la région flamande, à la région wallonne et à l'agglomération bruxelloise de s'unir plus étroitement dans le respect de leur diversité », tout en leur donnant les droits nouveaux que l'Etat

leur refuse (*). C'est toujours dans la perspective d'un essor de la démocratie que s'inscrivent ces objectifs fédéralistes, et tout le programme que se donne le PCB en 1963 entend « ouvrir une étape politique nouvelle pour la Belgique sur le chemin du socialisme ».

On retrouve (thèse 42) l'idée-force que « sur le plan des revendications économiques et sociales, le ressort de l'action demeure les luttes revendicatives immédiates de la classe ouvrière pour améliorer ses conditions générales d'existence ». Mais plus qu'en 1960, les libertés ouvrières et populaires sont ici présentes, et leur élargissement constitue « un objectif principal ». Mise en garde contre le discrédit des institutions parlementaires, contre la tentation pour les monopoles de recourir à des formes autoritaires de pouvoir, défense de l'autonomie communale et provinciale, tout cela s'y trouve. Mais aussi l'exigence d'augmenter le rôle, le droit de contrôle et d'initiative des masses afin de surmonter « la prétendue crise de la démocratie ».

> Le droit de contrôle et d'initiative des travailleurs doit aussi s'exercer de façon effective à travers les organisations existantes du type conseils d'entreprises, comités de sécurité et d'hygiène, etc. et pour commencer, en exigeant l'application réelle de la législation existante en matière sociale et pour la protection du travail.
>
> C'est en élargissant la démocratie qu'on améliorera le fonctionnement des institutions démocratiques. Ce n'est pas en réduisant encore ses attributions qu'on portera remède à l'impuissance actuelle du Parlement, mais en augmentant ses pouvoirs d'investigation et de contrôle, en renforçant les pouvoirs de contrôle des électeurs sur les actes de leurs mandataires, en assurant la participation directe des masses à l'élaboration des lois importantes.

On le voit, cette étape nouvelle que le PCB veut ouvrir sur la voie du socialisme, est pavée de démocratie.

OSTENDE, DÉCEMBRE 1968

La longue quête des communistes belges pour définir un projet de société progresse sensiblement à l'occasion du congrès d'*Ostende, en décembre 1968.* Sa préparation est entamée avant les turbulences de Mai, poursuivie après l'intervention en Tchécoslovaquie des pays du Pacte de Varsovie. Ces événements ont contribué à approfondir la réflexion sur certains problèmes de la démocratie socialiste, sur certains caractères de l'alternative socialiste.

C'est avec une prudence volontaire que le congrès d'Ostende aborde deux problèmes qu'il qualifie de « brûlants » : « le développement de la démocratie socialiste et le rôle dirigeant du parti dans les pays socialistes ». Prudence, parce que ces problèmes touchent au fonctionnement des pays socialistes et que « nous entendons respecter scrupuleusement l'indépendance et l'autonomie de ceux-ci ». Mais lucidité parce qu'il s'agit de questions qui concernent tous les partis communistes et ouvriers, parce que, disent les thèses, « la politique que développent les pays socialistes, que ce soit sur le plan de la lutte pour la paix, ou sur celui de la construction du socialisme, a une valeur exemplative générale. »

(*) Voir Thèses d'Anvers 45 et 46 pour le chapitre Communautaire.

Sur quoi portent les interrogations et observations des communistes belges? Sur la « soudure nouvelle » à réaliser entre la planification et l'initiative des masses, initiative fondée sur la responsabilité personnelle accrue des travailleurs et sur des organismes décentralisés. « Dans l'affrontement permanent entre l'ancien et le nouveau, il arrive que l'attachement à certaines méthodes, dont l'efficacité a été éprouvée dans des conditions antérieures, puisse retarder l'adaptation aux situations nouvelles et faire considérer cette adaptation comme prématurée, inutile, parfois même dangereuse ». Et le congrès de récuser comme non-marxiste l'idée qu'il suffit d'instaurer le socialisme pour réaliser du coup une démocratie achevée. Sous le socialisme aussi, la démocratie est une notion en développement permanent et dans ce processus d'épanouissement de la démocratie rien n'est automatique. C'est un processus qui implique une action populaire d'envergure et ne peut se dérouler sans hésitations ou sans heurts.

Quant au rôle dirigeant qu'exerce le parti communiste dans les pays socialistes, le congrès d'Ostende rappelle que la manière dont il a été conçu a été modelée par l'histoire; mais il ne s'en tient pas à ce constat, pour important qu'il soit. Il ajoute — et c'est ici que sa réflexion nourrit le projet de société —

> Pour nous, communistes de Belgique, le rôle dirigeant du parti n'a de signification que s'il s'exerce sous le contrôle de larges masses de travailleurs, par une collaboration basée sur des rapports de confiance et sur la conscience que le parti remplit, d'une façon irremplaçable, son rôle d'ordonnateur et d'entraîneur, et qu'il est la structure prioritaire seule apte à réaliser dans les meilleures conditions possibles l'instauration et le développement du nouvel ordre social. Le contrôle des masses sur le parti est une des expressions essentielles d'une démocratie de type supérieur en raison même que son affaiblissement peut provoquer : arbitraire, indifférence ou dépolitisation des masses, ébranlement de la confiance dans le socialisme lui-même, ouverture commode pour toutes les manœuvres de désagrégation de l'ennemi.
> (...)
> Dans notre pays, il nous paraît raisonnable de penser que la marche au socialisme, l'instauration et la construction de celui-ci se feront dans un système pluraliste qui puisera son originalité dans l'histoire de notre mouvement ouvrier, dans l'histoire des formations et groupements sociaux et politiques qui contestent la dictature des monopoles, dans l'histoire, qui est encore à faire, de l'union de toutes les forces anticapitalistes de notre pays. L'application des principes fondamentaux du socialisme n'exclut pas la diversité des formes. A chaque pays socialiste son originalité.

Comment accéder à ce socialisme pluraliste, puisqu'aussi bien l'analyse des réalités économiques, sociales et politiques de la Belgique de 1968 mène à la conclusion que les aspirations populaires les plus profondes se heurtent au pouvoir, concentré au niveau des monopoles? Il faut combattre les puissances d'argent dans tous les domaines, sur la base d'un programme clair, qui prenne appui sur la lutte revendicative quotidienne. Et le 19e congrès du PCB de soumettre aux forces ouvrières et démocratiques de Belgique un programme où reven-

dications immédiates s'articulent à des objectifs à moyen terme. Ce programme comporte de très multiples aspects : pouvoir d'achat, fiscalité, droit au travail et conditions de travail; droit aux soins de santé, à une pension convenable, à une habitation décente, aux loisirs et à l'information. Droit aussi à un enseignement démocratique — de la maternelle au degré universitaire —; droit au contrôle ouvrier tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau de la vie économique globale. Le document de décembre 1968 mentionne par exemple comme objectifs à l'entreprise :

— extension des droits des délégués syndicaux, auxquels seraient adjoints des conseillers techniques
— droit de contrôle des travailleurs sur l'utilisation des subsides et crédits publics alloués à l'entreprise
— droit pour les travailleurs de se réunir sur le lieu du travail
— extension de la législation sur les conseils d'entreprise aux firmes occupant au moins 25 personnes.

Il évoque, à propos du contrôle sur la vie économique le rôle que peuvent jouer les représentants syndicaux dans des organismes nouveaux comme société publique d'investissement ou bureau de planification, en précisant que pareil rôle implique une liaison régulière avec les syndiqués (information, discussion, détermination des objectifs généraux et particuliers, compte rendu de mandats, etc.)

La mise en garde est insistante : « c'est seulement en assurant la participation populaire, le contrôle ouvrier à tous les échelons qu'il sera possible d'éviter que les sociétés publiques d'investissement et bureaux de planification ne prennent un caractère technocratique, et d'arriver à ce que leur création constitue réellement une réforme de structure anticapitaliste. »

C'est aussi dans la perspective d'une avancée vers le socialisme que le congrès d'Ostende s'étend sur la portée démocratique du fédéralisme. La crise aiguë dans laquelle est (déjà) entré le problème des communautés lui apparaît porteuse de dangers pour les droits démocratiques et pour la cohésion du pays. L'analyse du dossier communautaire reste dans une large mesure actuelle. Elle débouche sur la conclusion qu'il incombe au mouvement ouvrier de prendre les initiatives qui frayeront la voie à une solution politique d'entente entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Cette solution politique, le fédéralisme démocratique, donnera une nouvelle cohésion au pays. Elle constitue une étape nécessaire vers la Belgique socialiste.

Très attentif aux «forces nouvelles », de plus en plus nombreuses, de plus en plus variées, qui entrent en conflit avec la société bourgeoise, le 19e congrès du PCB appelle à l'union de ces forces nouvelles avec le mouvement ouvrier.

> La question de structures nouvelles de lutte se pose donc, rassemblant tous les éléments du mouvement ouvrier et démocratique en un front politique.
> (...)
> Les structures actuelles du mouvement ouvrier, héritage d'un long passé de luttes, ne peuvent plus longtemps suffire à elles seu-

les, sans changements, si l'on veut briser la résistance des monopoles. L'immobilisme en cette matière éloigne la jeunesse, dont les aspirations à une rénovation et à une restructuration du mouvement ouvrier doivent éveiller la réflexion de toutes les organisations sociales et politiques de travailleurs, et en particulier, le PCB.

Le front politique nouveau doit être démocratique et pluraliste. Il doit assurer l'autonomie de ses composantes et permettre la négociation de « contrats » particuliers s'assignant des objectifs précis. Les mouvements nouveaux de contestation doivent y trouver leur place. Il importe de dégager des principes de base des alliances nouvelles. Pour nous, la démocratie doit fonctionner le plus largement. Il faut assurer la participation active des travailleurs aux décisions, accepter de s'y soumettre, réaliser une démocratie vivante sur les lieux du travail. (...)

Le malaise social profond ressenti par les jeunes, les étudiants, les intellectuels; la méfiance à l'égard de certaines institutions; l'ampleur de la protestation antiatomique, tout cela est analysé et pris en compte par le congrès qui estime « hautement positif » l'irruption de ces forces nouvelles dans la résistance à la politique des monopoles. Il acte que « dans ce vaste bouillonnement, le mouvement ouvrier est encore insuffisamment présent ». C'est au terme de cette longue analyse critique que sont formulées, sous le titre « Pour un gouvernement antimonopoles — Pour une alternative démocratique et socialiste » les lignes suivantes, qui servent largement de référence au PCB aujourd'hui.

Thèse 31. — Pour apporter des solutions adéquates à notre pays, il nous faut adhérer profondément à l'originalité de son histoire politique et sociale, à son présent, aux aspirations de progrès, de démocratie, de liberté et de paix de notre peuple.

Pour donner à la contestation globale une perspective, pour permettre au mouvement ouvrier de remplir sa tâche d'accoucheur d'une Belgique démocratique et socialiste et, dans cette voie, pour permettre la constitution d'un gouvernement antimonopoles, il faut dégager un front politique, le préparer par des alliances de front démocratique à la base. Les éléments d'un programme existent, que nous nous sommes efforcés de préciser dans les thèses 1, 2 et 3.

A notre époque, la perspective qui s'ouvre à la Belgique est celle du socialisme. L'idée en mûrit. Il importe maintenant d'en définir les conditions, de préciser la voie belge vers le socialisme.

Dans notre pays, la société socialiste sera pluraliste et pleinement conforme à sa vocation démocratique et humaniste.

Enrichi de toute l'expérience du mouvement ouvrier international, le mouvement ouvrier belge tracera sa propre voie vers le socialisme en s'appuyant sur les conditions historiques originales de notre pays.

Thèse 32. — La réalisation du fédéralisme démocratique sera un pas important en direction du socialisme. Elle doit permettre l'élargissement de la démocratie, assurer l'épanouissement et le développement des communautés sur les plans économique, social, politique et culturel, renforcer l'union et la cohésion des forces du travail dans la diversité de leurs caractères propres.

Le socialisme dans notre pays placera les industries et les services fondamentaux sous le contrôle des travailleurs qui assureront de façon active leur gestion dans le cadre d'une planification

démocratique et antibureaucratique. Il assurera la libre initiative à l'agriculture, au petit commerce, aux services, permettant aux travailleurs de trouver dans la coopération des formes originales de gestion.

Il continuera de confier aux syndicats le rôle primordial de défense des droits ouvriers, leur garantissant les moyens requis pour jouer ce rôle et leur assurant la participation dans la nouvelle démocratie socialiste.

Il garantira aux organes élus à l'échelle nationale, fédérale, provinciale et communale — expressions de la volonté des masses populaires — leur tâche de direction de la société et, à toutes les organisations politiques et sociales ouvrières et démocratiques leur droit de participer activement à la gestion de la société et à la lutte des idées. Il permettra l'exercice réel des libertés de l'information et de la presse, libérées de l'emprise des puissances financières et oligarchiques. Il se fondera sur le pluralisme ouvrier et démocratique le plus large et le respect de l'inviolabilité de la personne humaine. Il assurera le plein épanouissement du progrès impétueux et révolutionnaire des sciences, des techniques et de la nouvelle culture. En un mot, le socialisme tel que les communistes belges le désirent, sera le socialisme de la liberté et de la confiance dans l'homme.

CHARLEROI, DÉCEMBRE 1973

Décembre 1973 : le 21e congrès du PCB se tient à un moment où dans les milieux officiels, il n'est pas encore question de crise. Sur les travaux de ce congrès pèse cependant déjà le poids du chômage, de menaces accrues sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat. Le document adopté par les congressistes se présente comme un programme, proposé aux autres forces ouvrières et progressistes, pour « sortir du gâchis » et « vivre mieux ».

D'entrée de jeu, il souligne le lien entre « revendications apparement élémentaires » et mise en cause du régime capitaliste. En effet, il ne pourra être mis fin à l'insécurité d'emploi (qui frappe « jusqu'aux diplômés d'université ») qu'en substituant le mode de production socialiste au mode de production capitaliste. mais cette conviction, réitérée à divers chapitres, ne peut, aux yeux du PCB, justifier aucune fuite en avant. Qu'il s'agisse du développement économique, de la politique sanitaire, de la démocratisation de l'enseignement, de l'aménagement du territoire, de la recherche scientifique, de la réforme institutionnelle ou de la sécurité européenne — le socialisme est au bout de la route, mais la route est longue, hérissée d'obstacles et il faut la baliser. Pour progresser d'étape en étape, l'élargissement de la démocratie constitue une clé.

Voici quelques exemples de ce type de démarche.

1) Emploi : s'« il est contraire à la nature même du régime capitaliste d'assurer la garantie de l'emploi », il importe néanmoins de se battre pour la réduction généralisée de la durée du travail, pour l'extension et l'application des crédits d'heures, pour le contrôle (par les syndicats et les conseils d'entreprise) de l'application du plan, pour le blocage des licenciements et fermetures d'entreprise, pour que l'octroi de crédits publics soit lié à des garanties pour l'emploi, etc.

2) Santé : le PCB considère que la politique sanitaire s'insère dans un contexte d'institutions et de rapports sociaux et vise à répondre aux exigences de la promotion du bien-être et de la lutte contre les maladies. D'où l'objectif d'assurer des soins continus, globaux, intégrés. D'où la nécessité d'une coordination à tous les niveaux des responsabilités sanitaires et sociales, d'une décentralisation effective. D'où la nécessité aussi de supprimer toute ségrégation entre les secteurs préventif et curatif et de promouvoir la gestion publique dans le secteur sanitaire, avec la participation de la collectivité à tous les niveaux. ...

3) Enseignement : Un enseignement démocratique est défini comme formant des hommes capables de comprendre de manière critique la société, de connaître les lois de son développement afin d'être à même de participer à sa transformation. Pareil enseignement ne connaît pas de discrimination de classe, de race, de sexe ou de langue. La réalisation de cet enseignement n'est possible que dans le cadre du socialisme. L'effort budgétaire et la conception idéologique et politique qu'il requiert sont en contradiction avec les options fondamentales du régime capitaliste. Néanmoins, il faut dès à présent lutter pour :

- la continuité de l'enseignement de la base au sommet ;
- un réseau d'institutions prématernelles dotées de personnel et de matériel ;
- la revalorisation de la fonction du personnel enseignant ;
- l'unification de toutes les formes actuelles d'enseignement secondaire ;
- la limitation stricte du nombre d'élèves par classe ;
- l'organisation du contrôle renforcé par la communauté sociale sur la gestion de l'école, contrôle qui ne se conçoit que dans le cadre de plus grands pouvoirs accordés aux régions et sous-régions.

etc., etc.

Plus généralement, le 21e congrès du PCB constate que « le capitalisme monopoliste d'Etat a considérablement aggravé les déséquilibres, les désordres et les inégalités qui ont toujours caractérisé la société bourgeoise ». Si la classe ouvrière est la première à souffrir de cette situation, « la nécessité d'une transformation profonde de la société commence à être perçue par les masses dans les conflits qui les opposent au pouvoir des monopoles. ».

En d'autres termes, la lutte des masses suscite l'exigence d'une démocratie plus réelle, étendue à la sphère des activités économiques et financières. C'est ainsi qu'est née la revendication de la démocratie économique. La réalisation de cette revendication postule l'accession au pouvoir d'un gouvernement qui enlève aux monopoles la maîtrise des secteurs-clés de la vie économique et financière, en nationalisant des secteurs et en les plaçant sous contrôle ouvrier et démocratique. « Ainsi conçues, les nationalisations, transition vers le socialisme, permettront de mettre de l'ordre dans l'économie et les finances du pays, d'entreprendre une politique de développement planifié de la produc-

tion au bénéfice de la grande majorité des citoyens et de créer la base matérielle d'une élévation sensible de l'activité politique, sociale et culturelle des masses. L'instauration de la démocratie économique dépend donc de changements fondamentaux dans la nature et l'exercice du pouvoir. Mais si elle est menée avec la vigueur nécessaire, la lutte pour la démocratie économique peut ébranler et limiter le pouvoir des monopoles avant que ces changements n'interviennent. » ... « Dans le combat quotidien contre la politique des monopoles capitalistes, la lutte pour le contrôle ouvrier et démocratique est ainsi le lien qui relie de façon vivante les notions de démocratie politique et de démocratie économique ».

Rien d'étonnant si, dans la foulée de ce raisonnement, on trouve un chapitre sur le fédéralisme qui s'ouvre en ces termes :

> Pour instaurer dans notre pays une démocratie antimonopoliste préparant le socialisme, on ne peut s'en tenir à l'énoncé d'idées généreuses.
>
> Il faut partir des réalités concrètes, des aspirations ouvrières et populaires les meilleures.
>
> Il est tout aussi indispensable de rapprocher du peuple les organismes du pouvoir. En premier lieu, un pouvoir démocratique ne se conçoit, dans notre pays, que soutenu par un front pluraliste de partis ou plus généralement d'organisations et de groupements politiques et sociaux agissant de concert, associés en dehors de toute contrainte et entretenant entre eux des rapports d'égalité.
>
> En second lieu, la réalisation du fédéralisme démocratique, la suppression d'administrations dépassées et d'organisations technocratiques opérant en dehors de tout contrôle populaire sont chez nous des nécessités urgentes.
>
> Le fédéralisme démocratique a certes pour fonction de renforcer l'unité populaire à l'échelle du pays en permettant aux communautés de s'épanouir tout en entretenant des rapports harmonieux, et aux régions de veiller avec le maximum d'autonomie à leurs intérêts propres sans oublier qu'elles font partie d'un tout.
>
> Ce serait vider le fédéralisme démocratique de son contenu, cependant, que de ne pas le lier à la démocratie directe qui, elle, permet le contrôle effectif des organes du pouvoir par la population, par l'intermédiaire notamment des organisations syndicales dont le rôle est appelé à grandir sans cesse. Telles sont les idées directrices qui inspirent au plan de la démocratie politique, le programme proposé par le parti communiste. (*)

Quelques mots encore avant d'en finir avec les documents de ce 21e congrès : au chapitre « Paix et coopération », c'est une politique de neutralité active, basée sur la sécurité européenne que proposent les communistes. Cela signifie une politique étrangère autonome, s'inscrivant dans la double perspective *et* de la dissolution des blocs militaires antagonistes *et* de l'instauration d'un système de sécurité collective recueillant l'adhésion de tous les pays d'Europe, capitalistes et socialistes. Cette politique de neutralité active implique la lutte contre l'impérialisme, la lutte pour la paix et la coopération internationale. Elle est basée sur la possibilité d'éviter la guerre nucléaire mondiale et d'imposer la coexistence pacifique aux forces impérialistes et bellicis-

(*) Voir aussi à ce propos le chapitre « Le PCB et le dossier institutionnel ».

tes, grâce à la puissance accrue des pays socialistes, au renforcement des courants pacifiques dans les pays capitalistes, au développement des mouvements de libération dans le tiers monde. La neutralité active implique aussi des relations plus larges, plus équilibrées et plus diverses avec tous les pays du monde, relations qui se doivent d'être d'égalité. Elle implique un effort de démocratisation des institutions européennes, qui doivent cesser d'être « un bloc fermé contrôlé par des puissances financières ».

Quant à l'armée belge, le PC entend lui réserver pour seule mission la défense du territoire et l'assistance civile. Il refuse donc la perspective d'une armée de métier, qui est en contradiction tout à la fois avec la démocratie interne et avec une politique de désarmement et de détente.

GAND, AVRIL 1976

La crise bat son plein quand, en avril 1976, les communistes tiennent leur 22e congrès à Gand.

Quand on se collette quotidiennement avec le chômage, avec la régression sociale, avec une tendance croissante à l'autoritarisme, avec le refus d'une réforme institutionnelle cependant indispensable, avec un atlantisme accru — ce n'est pas le moment de fignoler un projet de société socialiste. Il faut d'abord maîtriser la crise, en sortir, puisqu'aussi bien le pouvoir utilise cette crise contre les travailleurs et allocataires sociaux, contre les droits et libertés démocratiques. Sortir de la crise — en commençant par combattre efficacement ses effets — c'est un préalable pour avancer vers des étapes annonciatrices du socialisme.

Le contexte de la crise — dont le caractère *global* est souligné par les communistes depuis plusieurs années déjà — ne fait qu'accentuer un vieux souci : celui de ne pas dissocier luttes partielles ou sectorielles et « grandes luttes qualitatives ».

« Les luttes partielles déclenchées en riposte aux attaques du grand capital, et axées sur la défense des acquis, favorisent l'élaboration d'une politique conforme aux intérêts populaires. Les forces progressistes doivent donc soutenir ces luttes, dans lesquelles s'engagent un grand nombre de travailleurs organisés. Le 22e congrès refuse tout crédit aux théories tendant à opposer mécaniquement les luttes partielles aux luttes interprofessionnelles générales, théories chères à tous les courants réformistes. Les luttes partielles préparent les luttes générales. La défense de l'acquis implique dans le concret une action offensive pour faire triompher des revendications tendant à réduire dans l'immédiat les effets de la crise. » C'est dans cette perspective que le congrès propose un Programme d'urgence axé sur le déblocage de l'emploi, sur la défense du niveau de vie, sur la défense des deniers publics.

A ce programme « immédiat » — et cependant ambitieux — le PCB articule des objectifs qui ne peuvent pas être qualifiés d'immédiats : limiter et entamer le pouvoir des monopoles, cela grâce à la formation d'un front politique et syndical susceptible de soutenir une nouvelle

majorité. Et il énumère une série de mesures qui pourraient efficacement limiter et entamer le pouvoir des monopoles. En voici quelques-unes : transfert au secteur public des principales banques privées, création d'un consortium public de l'énergie, mise sous contrôle public de la sidérurgie, octroi aux Sociétés de développement régional de compétences et de moyens réels, contrôle ouvrier.

Tout aussitôt, le congrès ajoute que ces propositions « sont incompatibles avec toute tendance dogmatique à brûler les étapes et à proposer aux travailleurs des transformations anti-monopoles radicales, alors que les conditions politiques de ces transformations ne sont pas réunies. Pareille fuite en avant, ajoute la résolution du 22e congrès, gênerait le développement des luttes concrètes contre l'austérité, ferait le jeu des monopoles, condamnerait notre parti à se cantonner dans un rôle de propagande et l'empêcherait ainsi de remplir sa mission, qui est de rassembler les forces de progrès dans l'action contre le grand capital ».

BRUXELLES, AVRIL 1979

Trois ans plus tard, c'est toujours sous le signe de la crise que se tient un nouveau congrès communiste. Une crise qui s'est aggravée, qui ne désarme pas. Les substantiels Documents préparatoires à ce 23e congrès ne s'étendent pas sur *les contours* de la société socialiste vers laquelle tendent les actions du PCB. Par contre, un effort original est livré pour analyser la « politique de crise » des deux gouvernements qu'a présidés Leo Tindemans, pour cerner de plus près le rôle joué par l'Etat et — surtout — pour définir l'alternative démocratique à la politique de crise. Notons que le chapitre sur l'alternative démocratique s'inscrit explicitement dans la marche vers le socialisme. Cette marche, dit le document préparatoire N° 1, est « un processus long et compliqué ». Et après avoir réaffirmé que seul le socialisme peut « garantir un développement harmonieux et démocratique de la société », il déclare : « Il importe de définir clairement l'étape actuelle, qui doit se situer dans le prolongement des traditions de lutte du mouvement ouvrier et démocratique de notre pays pour la liberté, le progrès et la paix ». L'axe essentiel de l'alternative est « la défense des libertés et des droits acquis par les masses populaires, leur extension dans tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle et politique ».

Au terme des débats fort amples qui se déroulèrent avant et pendant le congrès, la résolution adoptée le 1er avril 1979 retient notamment :

— qu'il est nécessaire de combattre l'idée de la fatalité de la crise et d'élargir les luttes contre le grand capital, contre les multinationales, contre la domination des monopoles sur l'appareil d'Etat — nécessaire de porter ces luttes sur le terrain de la décision politique

— que la riposte à la politique de crise déborde le cadre traditionnel des luttes ouvrières (luttes des femmes, contestation « énergétique », comités d'habitants, de consommateurs, etc.)

C'est le chapitre 3 de cette résolution qui retiendra tout spécialement notre attention. Elle a trait à la stratégie de politisation des luttes et d'intervention des masses dans le domaine politique.

« La fonction nouvelle que l'Etat remplit en permanence dans la sphère économique permet de concevoir que des luttes développées avec et sous l'impulsion de la classe ouvrière puissent aboutir à imposer une programmation économique démocratique qui fasse prévaloir l'intérêt des travailleurs sur celui des grandes puissances financières ».

Cette stratégie implique, au niveau supérieur, la création d'alliances progressistes à vocation majoritaire, unissant les forces syndicales aux forces politiques, poursuit la résolution. « Ces alliances permettraient aux assemblées régionales et communautaires issues du suffrage universel et direct d'impulser un fédéralisme dynamique, de modifier finalement les majorités gouvernementales, de transformer profondément l'Etat. »

Le document ajoute que « cette même action convergente de majorités progressistes d'origines et de teneurs différentes permettrait de faire droit au pouvoir des multinationales à l'échelle de la Communauté européenne ».

Cette stratégie du parti communiste n'est pas occasionnelle. Elle fait corps, indique la résolution du 23e congrès, avec la perspective de la marche pacifique, démocratique et pluraliste vers le socialisme. Un socialisme que nos précédents congrès et les travaux du Comité central du 21 janvier 1978 ont défini comme devant prendre en charge les intérêts fondamentaux, les aspirations populaires les plus profondes, les traditions ouvrières et démocratiques les meilleures de notre pays. Un socialisme pluraliste, fédéraliste, démocratique, créateur de libertés. Un socialisme dynamique qui puise son dynamisme dans l'esprit créateur des masses. Cette stratégie est celle des alliances populaires de masse contre les monopoles et l'impérialisme dans la forme, spécifique au mouvement ouvrier et démocratique de notre pays, du rassemblement des progressistes.

Il va de soi, déclare encore la résolution, que l'application de cette stratégie implique un effort constant pour aider le mouvement ouvrier à dépasser les blocages réformistes. Elle implique aussi le renforcement du parti communiste, indispensable à l'affirmation d'une gauche plus efficace et à l'émergence d'un rassemblement des progressistes capable d'imposer le changement.

Elaborée en toute indépendance, la stratégie du PCB présente des traits communs avec les objectifs de plusieurs partis communistes d'Europe occidentale et même d'autres continents — partis dont les conditions de lutte dans des contextes nationaux particuliers offrent des similitudes générales. C'est ce qu'on appelle l'eurocommunisme. Elle constitue la base de notre solidarité envers les pays socialistes et l'ensemble des forces révolutionnaires et progressistes du monde. »

Il convient encore de noter ce que la résolution du 23e congrès déclare en matière de politique extérieure et en matière de défense des droits de l'homme, deux aspects qu'elle lie d'ailleurs.

En effet, après avoir montré le danger d'une aggravation de la politique des blocs et de la course aux armements, aggravation voulue par Washington, le congrès estime que « rien n'est plus

urgent que de créer en Europe centrale une zone sans armes nucléaires, aux armements conventionnels fortement réduits ». Et d'ajouter : « Le PCB, lorsqu'il formule ces propositions, a conscience de défendre bien plus qu'un programme de politique extérieure : le contenu est à la fois universel et historique. Il est en effet indéniable qu'à l'échelle mondiale, l'épanouissement des droits de l'homme — collectifs et individuels — est lourdement hypothéquée par l'escalade des armements, l'aggravation de la politique des blocs et l'insécurité permanente provoqués par les ultras de l'impérialisme ».

Après avoir acté que le besoin se généralise de voir ces droits s'élargir, après avoir montré que le capitalisme est incapable de donner une base matérielle à l'exercice de droits nouveaux aussi vitaux que par exemple le droit au travail, le document poursuit en ces termes :

> Dans beaucoup de pays du tiers monde, le poids de l'influence des puissances capitalistes s'ajoute à celui du sous-développement pour réduire à néant des droits humains élémentaires dont la chute du colonialisme a pourtant inscrit la conquête à l'ordre du jour dans l'étape historique actuelle.
>
> Dans les pays socialistes, la notion des droits de l'homme a été considérablement approfondie et enrichie sur les plans économique, social, culturel et aussi politique parce que le poids du socialisme dans le monde sert globalement la cause du progrès sous toutes ses formes. Il ne saurait donc être question de minimiser leur apport en la matière, même si, dans plusieurs de ces pays, l'exercice de certains droits politiques et individuels auxquels notre peuple est à juste titre profondément attaché, se heurte à des pratiques administratives et répressives qui sont utilisées par les ennemis du socialisme pour jeter le doute sur les buts que poursuivent les partis communistes dans les pays capitalistes développés. »

Au risque d'abuser des citations, ajoutons encore ce bref extrait :

> « Le PCB considère que la question des droits de l'homme, liée à l'action des forces révolutionnaires et progressistes pour l'émancipation des travailleurs et des peuples, constitue sous tous ses aspects un des enjeux principaux de la lutte des classes à notre époque. »

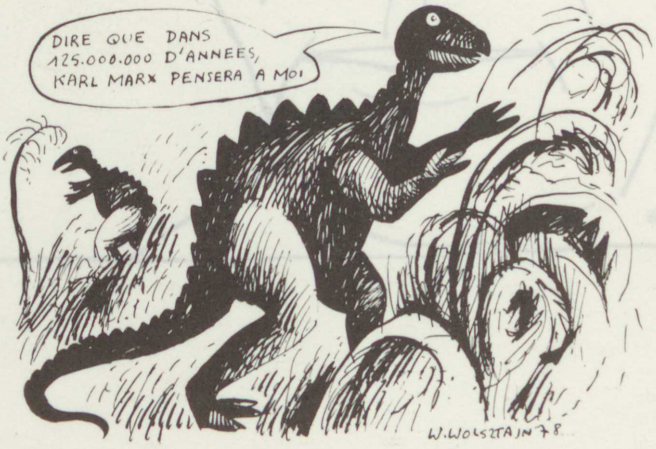

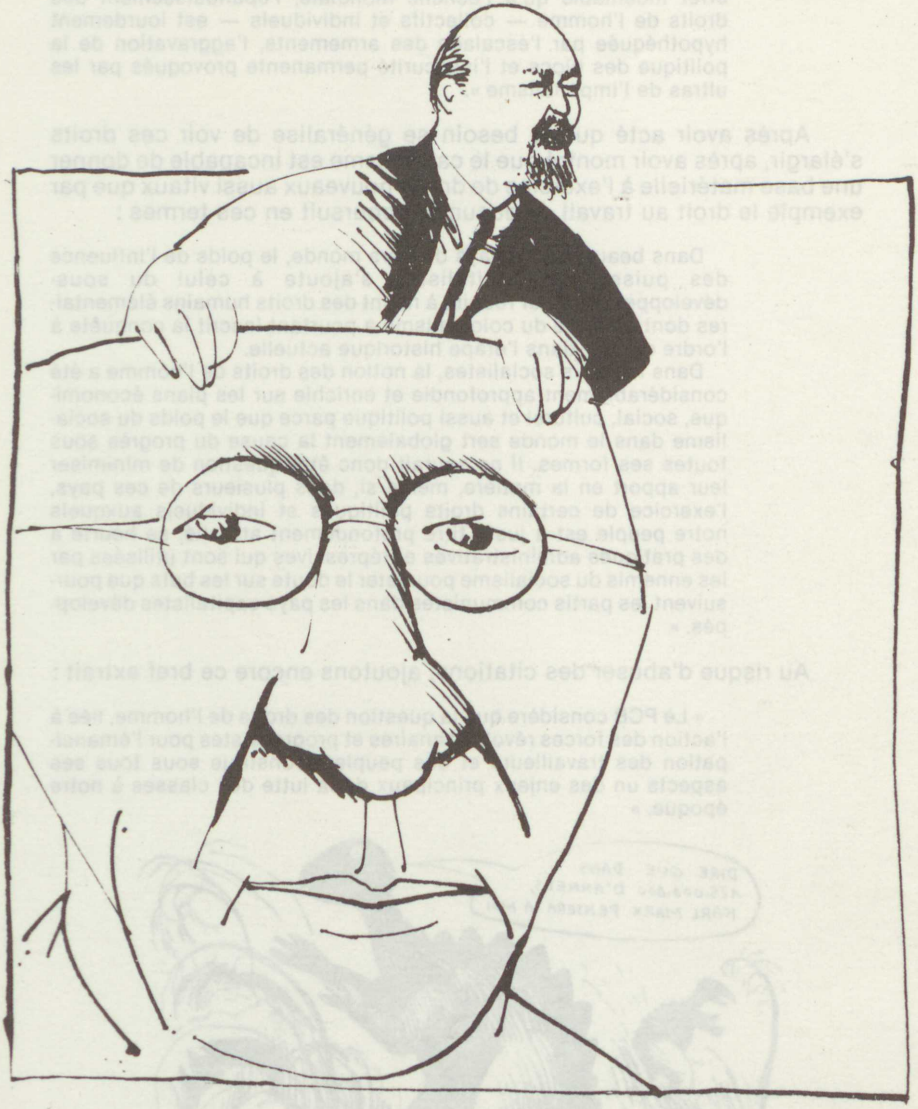

Josiane VRAND, 30 ans — employée,
membre du C.F. de la fédération de Charleroi.

Si j'ai adhéré au parti communiste, ce n'est certes pas par une quelconque tradition familiale. Ce sont plutôt les circonstances qui ont rendu logique mon engagement politique.

Le point de départ de mon évolution qui m'a conduite au PCB se situe en 1970 : à cette époque, j'avais vingt ans, et j'étais seule pour élever ma fille ; dans ma petite entreprise, je gagnais 7.000 francs bruts par mois. J'étais révoltée, mais, n'ayant aucune formation de base, je ne transposais pas ma révolte sur le plan politique.

A cet égard, mon entrée aux ACEC (en 1971) allait être déterminante. J'ai beaucoup appris, au contact de mes compagnons de travail, et j'ai vu dans l'organisation syndicale un moyen de lutter contre les injustices auxquelles sont confrontés les travailleurs. Elue déléguée SETCa en 1975, j'ai rapidement pris mon rôle à cœur. Les traditions de lutte sont telles aux ACEC, qu'il y est tout naturel de prolonger l'action syndicale sur le plan politique. Au SETCa, le parti socialiste avait, à l'époque, le quasi monopole de la représentation des employés, et je me suis retrouvée membre du PS. Au bout de quelques mois cependant, j'étais en porte-à-faux dans ce parti. J'étais extrêmement déçue par le décalage entre les batailles et les aspirations des militants de base, et les positions des dirigeants du parti. Dans le même temps, j'ai fait la connaissance de plusieurs communistes des ACEC, ce qui m'a permis de démystifier les idées fausses que je me faisais sur le PCB. J'ai alors pleinement compris l'erreur que j'avais commise en adhérant au PS et, après quelques mois de réflexion, j'ai envoyé ma démission.

J'ai ensuite fait le pas décisif vers un parti qui m'apparaissait comme véritablement démocratique, et collant de près aux problèmes des travailleurs. J'ai, depuis lors, largement eu la confirmation que je ne m'étais pas trompée. Bien des choses ont changé pour moi, et ma façon de voir les problèmes est devenue totalement différente. C'est vrai que le parti est une école très enrichissante pour un militant de base. Il m'arrivait souvent de tâtonner face à un problème, ne sachant parfois que penser, ni quelle position adopter. Aujourd'hui, je me sens beaucoup plus solide, beaucoup plus efficace.

La « ligne politique » est un grand mot, qui était pour moi entouré de mystère ; c'est à présent un outil, que j'ai appris à utiliser sur le terrain. Il m'a fallu, bien sûr, un temps d'adaptation. En fait, le XXIII^e^ congrès du Parti, en avril 1979, a marqué une étape importante. C'était le premier congrès auquel j'assistais, et je me suis dit que de tels événements politiques n'avaient aucune raison d'être si l'on n'essayait pas, chacun sur son terrain, de mettre en pratique les résolutions qui y étaient prises.

Et quand on milite dans une entreprise, les occasions de mettre une théorie à l'épreuve ne manquent pas.

C'est ainsi que la notion de « politisation des luttes », qui peut apparaître comme relativement barbare à certains, est plus facile à expliquer aux travailleurs qu'il n'y paraît à première vue. Elle me permet de donner un contenu politique à leurs sentiments de révolte ou de découragement, de leur désigner les véritables responsables et, surtout, de leur donner des perspectives de changement solides et crédibles. Un autre exemple est celui de l'attitude du parti face au front commun syndical. Dans ce domaine, j'assiste, bien souvent, à des réactions « épidermiques ». Des réactions, il faut le souligner, qui ne viennent pas des travailleurs mais de militants syndicaux, chez qui le sectarisme fait encore des ravages. S'il m'arrivait, dans le passé, d'être ébranlée par de tels propos, je suis capable, aujourd'hui, au-delà des querelles et des difficultés, de ne pas perdre de vue l'objectif essentiel, qui est l'union des travailleurs. Ce n'est pas un hasard si les communistes des ACEC sont généralement considérés comme les « gens du dialogue ».

En conclusion, je peux dire que j'ai la conviction de me battre de façon utile pour une société plus juste. Je suis encore plus renforcée dans cette conviction, en constatant le désarroi dans lequel se trouvent les compagnons de lutte, socialistes ou chrétiens, qui sont si souvent en divorce avec leurs dirigeants.

Béatrice GOBERT, 40 ans — Employée.

Vers les années 75-76, ce que je pouvais lire ou entendre sur la situation des usines Cockerill m'inquiétait, m'angoissait. Liégeoise d'origine, je comprenais confusément que la menace qui pesait sur Cockerill valait en fait pour toute la région. Je ne m'expliquais pas comment une entreprise aussi importante, aussi bien assise en Belgique et où avaient travaillé mon grand-père, des oncles, des connaissances, pouvait être en déséquilibre...

L'évolution de la situation économique, telle que je la percevais avec mes moyens très limités, me posait problème... Mon anxiété était le fruit non seulement de mes constatations, mais aussi de la conscience d'une immense incompréhension... Une analyse correcte des faits me manquait.

D'autre part, j'étais convaincue de la nécessité d'être politisée non seulement à titre individuel, sans responsabilité vis-à-vis des tiers, mais aussi en cautionnant un parti politique (car représentation parlementaire = décision) et j'étais affiliée au P.S.B. Dont les dirigeants, ceux pour lesquels nous votions, me décevaient.

Ayant eu l'occasion de discuter de tout cela avec des communistes, dont mon époux, j'admettais que leur argumentation était des plus

« logiques ». Par leur manque d'opportunisme personnel (course aux « bonnes places », aux indemnités, etc.), ils forçaient mon admiration dans cette société de recherche du profit grand ou petit.

Il fallut cependant de nombreux mois, des efforts soutenus de la part des camarades, pour me convaincre que le parti communiste « n'est pas comme les autres », qu'il ne se contente pas de déclarations mais agit, descend dans la rue, dans les usines, sur les lieux de travail... : les gens peu instruits de la politique dont j'étais, ont tendance à mettre tous les politiciens dans le même panier... A tort. N'y a-t-il pas d'exception à toutes les règles ?

J'adhérai donc au parti communiste.

Pas très sûre de moi. Qu'allaient penser mes parents, mes collègues, mes copains et amies ?... Puis j'assistai aux assemblées fédérales, aux réunions bimensuelles de la cellule de quartier... où la discipline en matière de prise de parole me heurta de prime abord. J'admis enfin que la technique permettait à chacun de s'exprimer librement. Les analyses collectives des événements politiques, économiques et sociaux, sans me rassurer, dissipent mes craintes et me permettent, par une meilleure compréhension, de me situer avec précision dans la lutte des classes.

Le parti communiste m'apparaît comme étant le plus démocratique et valable parti de la gauche. C'est le seul, me semble-t-il, qui soit suffisamment lucide et autocritique pour notamment admettre et accepter que les femmes, malgré leur « retard politique » prennent une place de plus en plus importante dans la société, dans l'économie du pays et que, constituant une des catégories de la population laborieuse les plus opprimées (avec les jeunes, garçons et filles), il faut leur apporter un soutien politique.

Si je n'avais été communiste, sans doute n'aurais-je pu discuter avec les ouvrier(e)s et employé(e)s de mon entreprise réunis des raisons pour lesquelles il faut se battre contre la loi-programme de régression sociale ; sans doute n'aurais-je pas relevé le fait que les préposées aux services à la clientèle ont un barème inférieur à celui du manœuvre masculin et ne les aurais-je pas incitées à réclamer plus de justice à l'engagement et la possibilité d'accéder à des promotions ? Quant aux discussions sur l'inopportunité d'installer des fusées nucléaires en Belgique pour le compte de l'OTAN, il est plus que probable que, tout en ayant « ma petite idée », je n'aurais pas essayé de convaincre mes collègues...

C'est aussi pour cela que je milite au parti communiste.

Martine LEMASSON, 30 ans — Assistante sociale

Cela fait trois ans qu'avec mon compagnon de mari, j'ai fait le pas d'adhérer au P.C., et ce au terme d'une réflexion de plusieurs années. Suis-je encore une de ces femmes « en voie » de libération qui a besoin de son compagnon pour « oser » quelque chose, ou alors (c'est plutôt ça) nous est-il apparu logique de faire aussi ce pas-là ensemble ?

Issue d'un milieu libéral laïc, dénotant « à gauche » à côté d'une droite catholique majoritaire du Sud-Luxembourg, je garde de vagues souvenirs de la lutte de mon père au moment de la question scolaire... A côté de cela, j'ai vécu jusqu'à l'âge de 18 ans dans une aculture politique certaine.

Avec une satisfaction évidente, je me suis alors laissée secouer par un prof de français, communiste disait-on. C'était la guerre du Vietnam, la guerre des Six jours, mai 68.

C'est d'abord via ma vie d'étudiante que se sont faites mes premières prises de conscience politique et aussi via le choix de mes études d'assistante sociale : tantôt par un apprentissage différent de l'histoire, la découverte « théorique » du socialisme, tantôt par mes confrontations quotidiennes tant personnelles que pré-professionnelles avec les réalités sociales. Tout cela était sans doute important. Mais que n'aurions-nous d'adhérants si tous les étudiants ayant consacré des nuits blanches à parler révolution n'avaient tout à coup cessé d'y penser pour rejoindre d'autres rangs ?

En effet, au début de ma vie professionnelle — en bonne assistante sociale ! — je me suis trop contentée d'exercer bon gré mal gré un travail « sur les personnes ». L'aide individuelle, prise isolément, m'est vite apparue comme un leurre. Peu à peu, des réalités rencontrées sur le plan professionnel et personnel (constater qu'elles peuvent être semblables...) m'ont amenée à faire certains liens (les changements individuels n'amènent aucune remise en question vers un changement de société), et à sentir comme indispensable un prolongement politique à mes petites luttes parcellaires et isolées.

C'est alors assez « naturellement » que j'ai adhéré au parti, qui en fonction de mon vécu politique, pouvait correspondre à un souhait de réel changement de société. Bien connaître le parti, les hommes et les femmes qui depuis longtemps y militent, n'est pas simple quand on « débarque ». Ce qui m'apparaît comme primordial — et fera sans doute que je resterai au parti — c'est de pouvoir, dans mes combats quotidiens, me situer sans gêne comme communiste parce que j'aurai la conviction que mon parti, si petit soit-il, peut s'affirmer de manière originale face à tous les problèmes : qu'il s'agisse des délicates questions à propos de la solidarité internationaliste, qu'il s'agisse par ailleurs des questions telles les femmes, la culture, la jeunesse...

JACQUES MOINS

Le PCB, les Cahiers et les problèmes communautaires en Belgique

DÈS LA NAISSANCE

Le long débat communautaire a débuté avant la naissance des Cahiers Marxistes. Toutefois dès l'origine de la revue, celle-ci y a apporté sa contribution. Il s'agissait moins d'avancer des solutions politiques et de les illustrer, que d'alimenter la réflexion.

Ainsi, dès le premier numéro de la revue, alors trimestrielle, Pierre Joye soulignait l'importance de l'objectif fédéraliste en Belgique au moment où de nombreux éléments de la gauche entretenaient bien des réticences et suspicions à cet égard. En 1969, le PSB se proclamait souvent unitariste et prenait nettement ses distances vis-à-vis des réformes institutionnelles. Plus à gauche on dissertait sur les vertus ou les tares révolutionnaires du fédéralisme. Quant aux milieux chrétiens progressistes, ils s'y situaient prudemment.

Il n'est pas inutile après plus de dix ans, de se livrer à un rapide examen critique de l'apport des Cahiers Marxistes au débat institutionnel en Belgique. Sans en oublier les lumières, le bilan comporte des ombres, des manques, des lacunes qu'il nous faut souligner dans le but de faire avancer le débat. Nos lecteurs trouveront en fin de cet article une petite bibliographie des études publiées au fil des onze années. Il ne s'agit point de les examiner ici en détail ou de procéder à leur « défense et illustration » mais de tenter de dégager les axes qui ressortent des diverses analyses développées afin de mieux situer les insuffisances et d'explorer de nouveaux terrains. Certaines années les Cahiers sont relativement prolixes en la matière, à d'autres moments assez silencieux (en 1975 par exemple). Toutefois, on ne peut établir un lien étroit entre ces fluctuations et les péripéties de la vie politique. C'est sans doute une première faiblesse. La revue pourrait intervenir avec plus de vivacité dans le débat politique, non pour apporter des solutions immédiates, mais pour alimenter la réflexion. Les considéra-

tions qu'elle avance se situent parfois un peu en marge des événements. Il est cependant des exceptions. (1)

LES AXES DE RÉFLEXION

En règle générale cependant la revue défend avec continuité et approfondit une série de thèmes qui se structurent nous semble-t-il autour de trois axes :

1) la lente prise de conscience de la gauche en matière de réformes institutionnelles et la place que cette action doit prendre dans sa stratégie politique. (2)

2) l'examen des liens entre l'exigence fédéraliste et les réformes de structures antimonopolistes.

3) la place de l'action fédéraliste dans le projet de société des communistes et ses rapports avec l'élargissement de la démocratie.

Examinons ces trois points plus en détail.

LA GAUCHE ET LE FÉDÉRALISME

1) En matière proprement institutionnelle, les Cahiers, de propos délibéré, ne se sont pas enfoncés dans le juridisme, ni perdus dans les méandres des multiples projets avortés, perpétuellement mis et remis en question. Lorsqu'une réforme a abouti, ce qui est l'exception en la matière, ils se sont efforcés d'en dégager les grandes lignes, d'en mesurer les effets et d'en indiquer les limites. (3) Les réformes envisagées constituaient en fait un terrain de lutte important pour la gauche, un espace à ne pas négliger dans le souci de rattraper un retard important. Un faux rigorisme, un attachement étroit à une analyse mécaniste, en fin de compte bien peu marxiste, avait conduit la gauche, même la plus engagée, la moins liée à l'exercice du pouvoir, à négliger les « problèmes de superstructures », à diriger son action uniquement vers les problèmes économiques et sociaux (4). Ce défaut subsiste encore souvent dans la pratique politique même s'il est corrigé au niveau des documents de Congrès du P.C.B. auxquels les auteurs des Cahiers se réfèrent souvent (5). A ce propos, il faut citer plus particulièrement les Congrès de Liège, Ostende et Charleroi. Ainsi au XIX[e] Congrès (Ostende-1968) une des thèses soulignait : « Notre parti bien que seul parti ouvrier du fédéralisme démocratique, n'a pas contribué de façon suffisamment efficace à l'action nécessaire pour expliquer aux masses ce que serait une Belgique fédérale démocratique en démontrant combien une telle perspective intéresse la classe ouvrière et dépend d'elle ».

---

(1) Rosine LEWIN — Avril 1978 — *Après Stuyvenberg, quelle Belgique ?* Jacques MOINS — Février 1974 — *La régionalisation dans le brouillard.*

(2) Claude RENARD — 1970 n° 4 — *Pourquoi le groupe des 28 a-t-il échoué ?*

(3) Louis VAN GEYT et Jacques MOINS — 1971 n° 11 — *Fédérations de communes et grandes agglomérations : une réforme née dans la confusion.*

(4) Jean TERFVE — 1973 n° 18 — *Problèmes communautaires et classe ouvrière.*

(5) Jacques MOINS — 1972 n° 13 — *Quel fédéralisme ?* et 1973 n° 16 — *La gauche et le problème communautaire en Belgique.*

Dans la suite ce sont moins les déclarations de principe que des programmes concrets de réformes qui ont été étudiés. Comme la lutte politique a mis au premier plan la notion de régionalisation, celle-ci a été perçue comme une étape vers le fédéralisme démocratique.

Si les Cahiers ont développé une certaine réflexion au sujet de la question nationale en Belgique, il n'y a pas eu, à proprement parler, d'approche de l'ensemble du problème. C'est plutôt à partir de l'analyse de traits particuliers que la spécificité de la question s'est dégagée. A ce propos, l'analyse des partis communautaires, rarement tentée dans notre pays, des causes de leur naissance, de leur développement, l'examen de leurs programmes et de leurs motivations idéologiques constituent un effort intéressant mais encore incomplet (6).

La polémique nécessaire à l'adresse de l'immobilisme puis des hésitations du parti socialiste s'est poursuivie. En 1969 certains penseurs socialistes comme feu Evalenko condamnaient sans appel le fédéralisme : « Un redressement vigoureux des esprits s'impose si l'on veut que la confusion des problèmes linguistiques et des problèmes économiques ne conduise à certaines solutions qui apparaissent d'autant plus aberrantes que nous devons résolument nous placer dans la perspective européenne au sens le plus étendu ». Dans la suite, au congrès doctrinal du PSB en 1974 par exemple, la réflexion socialiste était encore embarrassée, craintive en la matière. Mais a-t-on beaucoup avancé depuis en dehors de proclamations fédéralistes du seul PS ? (7)

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET DE STRUCTURES

2) Quittant l'examen des stratégies politiques, le deuxième axe de réflexion des Cahiers lie l'action pour les réformes institutionnelles à leur contenu économique et social. Cela apparaît comme une préoccupation fondamentale peut-être insuffisamment illustrée. La démonstration demande en effet plus que des affirmations. Au fil du temps cependant les manœuvres qui visent à limiter toute possibilité de développement autonome de la Wallonie, le refus obstiné de donner à cette région les moyens d'une autre politique ont aidé à éclaircir le débat. L'approche du fédéralisme démocratique comme moyen de lutte, comme élément de programme rénovateur n'est plus le fait d'une minorité, même si l'implantation populaire du mot d'ordre et de l'objectif est encore insuffisante et toujours discutée. Les réformes institutionnelles ne peuvent être décrochées des exigences de transformation de la société.

L'importance des assises de la démocratie wallonne comme mot d'ordre de rassemblement politique n'a pas échappé à la revue (8). Celle-ci n'accorde peut-être pas assez d'intérêt à ce qui se passe dans le même temps en Flandre, ou même à Bruxelles où le mouvement

---

(6) Jean TERFVE — juin 1974 — *Les évolutions du Rassemblement wallon* (dont les mutations n'ont plus été examinées depuis). Jacques MOINS — Décembre 1977 — *Où va le F.D.F. ?* Jan DEBROUWERE — Juin 1974 — *Le nationalisme flamand, des « puretés » originelles à Steenokkerzeel.* Serge GOVAERT — juin 1977 — *La gauche flamande face au problème communautaire.*

(7) Jacques MOINS — Octobre 1974 — *Socialisme et régions (Congrès doctrinal PSB).*

(8) Claude RENARD — Avril 1976 — *Luttes antimonopolistes - Démocratie - régions.*

régionaliste a paru longtemps fort éloigné dans ses objectifs et ses motivations des luttes économiques et sociales. Là aussi les éléments sont en mouvement et l'avenir de Bruxelles ne peut plus être isolé d'un discours sur les options économiques et sociales de la grande communauté urbaine.

L'APPROCHE DÉMOCRATIQUE

3) Troisième axe de réflexion, qui prend une importance particulière. Les Cahiers voient dans l'exigence régionaliste un moyen, précieux et nécessaire, d'assurer une plus grande participation populaire à l'exercice du pouvoir : ici apparaît le lien étroit avec l'objectif de la construction d'un socialisme qui développe et garantisse les libertés démocratiques. Les progrès de la démocratie constituent un moyen puissant, un levier pour assurer une meilleure participation populaire, la poussant jusqu'à son plein épanouissement. La région est défendue comme une étape, un relais qui ne peut étouffer mais bien au contraire doit renforcer le libre exercice des pouvoirs locaux brimés par un Etat centralisateur. Un effort de simplification du pouvoir, de transparence des institutions aboutit à réclamer, et ceci depuis 1969, la création de trois assemblées régionales élues directement au suffrage universel. Il s'agit de faire vivre la réforme régionaliste, de lui donner un caractère profondément démocratique et non de dégager de nouvelles recettes qui permettent de mieux faire fonctionner un appareil d'Etat toujours aussi dominateur. Le propos n'est donc jamais technocratique. La régionalisation vise à assurer une meilleure cohésion des forces sociales progressistes, à réduire les tensions que le pourrissement de la situation entretient, à dégager des rapports nouveaux entre les régions, non à les opposer. Les préoccupations de conserver une vue d'ensemble de la société belge, d'assurer l'unité de la classe ouvrière dans ses luttes sociales, et d'éviter au travers des mutations institutionnelles, les affrontements nationalistes, est inséparable de cette approche.

REMARQUES CRITIQUES

Une fois définis les trois axes de réflexion développés par la revue, une remarque critique s'impose. Au fil du temps, comme dans la pratique politique, la perspective fédéraliste a parfois perdu de sa netteté, et s'est estompée. Tout en évitant l'écueil des disputes quotidiennes, des chamailleries et des solutions à la petite semaine, le but recherché s'est parfois dilué dans l'analyse ponctuelle.

Une autre critique plus fondamentale doit être avancée, qui touche à des questions fort importantes. La dimension communautaire, le fait communautaire lui-même ont été insuffisamment abordés. Certes, ils ne sont pas absents de l'analyse mais quelque peu négligés, l'aspect culturel passe au second plan.

Cette lacune, grave, s'explique sans doute si l'on songe que c'est surtout la communauté flamande qui a développé des revendications et manifesté sa sensibilité sur ce terrain. Mais dans une vue globale de la matière, on devrait mieux la prendre en compte et y consacrer plus d'attention. En réalité, les Cahiers n'échappent pas au cloisonnement

opaque qui érige une barrière politique et culturelle entre les deux grandes communautés de notre pays. L'information circule malaisément et le débat est peu fréquent. En négligeant l'analyse des revendications flamandes, l'approche du problème a pu apparaître comme exclusivement wallonne et francophone bruxelloise. Les contributions de la communauté néerlandophone atténuent cependant quelque peu les défauts de l'analyse mais c'est sans doute sur ce terrain qu'il faudra combler des lacunes tout en creusant davantage les trois pistes déjà esquissées. On devrait y ajouter une approche des problèmes culturels propres aux deux grandes communautés.

UN RETARD PERSISTANT

L'action pour le fédéralisme et la régionalisation effective, concrètement dans les options politiques données, reste encore trop timide et parfois réticente dans la gauche et même au PCB. Il est encore des militants chargés de responsabilités qui émettent des doutes quant à l'efficacité des efforts sur le terrain institutionnel. Celui-ci ne devrait-il pas être occupé? D'autres plus prudents se contentent d'affirmer qu'il faut privilégier les luttes sociales alors qu'en réalité dans la situation belge, les questions politiques, culturelles, sociales et économiques sont étroitement liées. Le corps électoral se détermine souvent en fonction des réalités régionales et culturelles. Certes la complexité des projets, leur lent cheminement, les perpétuelles remises en cause nuisent à une bonne compréhension du problème de fond. Lorsqu'on parle de rapprocher le pouvoir du peuple, de permettre un meilleur contrôle, le militant peut entretenir quelque perplexité devant la toile d'araignée des institutions nouvelles, sans pouvoirs, aux compétences fragiles et discutées. Il n'empêche, la gauche doit se fixer des objectifs qui intègrent les revendications institutionnelles plus étroitement dans le combat journalier en leur donnant un caractère de classe. Celui-ci s'estompe parfois devant le poids et le rôle des partis étroitement communautaires. Il est dès lors important de bien situer ces formations (RW, FDF, VU) dans la vie politique et une société en mutation par rapport aux clivages traditionnels. L'incontestable succès électoral de ces formations dont on a souvent annoncé hâtivement le déclin, demande à être analysé de manière très attentive. Il traduit une certaine lassitude, de la méfiance vis-à-vis des formations traditionnelles et des structures en place. Il ouvre des perspectives à la réflexion institutionnelle face à une démocratie enrayée, pas seulement dans les partis communautaires.

UNE OPTION POLITIQUE

Il faudra également procéder à un examen plus approfondi de l'option prise et défendue avec constance par le PCB comme parti national qui refuse la dissociation et les ruptures tout en prenant en compte les réalités régionales et communautaires. Cette option politique importante, prise dans un souci de cohésion, de maintien des liens de la classe ouvrière à l'échelon de la Belgique entraîne des adaptations originales des structures statutaires.

DE NOUVEAUX TERRAINS

Ceci dit, les matières restent nombreuses et la revue va devoir s'avancer demain sur des terrains encore peu ou mal explorés. C'est son rôle et son ambition. Ainsi l'exigenge de la régionalisation s'accompagne de la nécessité de donner aux régions des moyens véritables. Tout le problème d'une nouvelle répartition des ressources de l'Etat se trouve ainsi posé. (9)

Il faudra également s'interroger sur la place des revendications culturelles et communautaires dans la stratégie de la gauche flamande et l'apport spécifique des communistes flamands. (10)

Enfin, l'avenir de la région bruxelloise, l'examen de sa spécificité, le rôle de grande ville et de capitale, ses rapports avec les institutions européennes doivent mériter plus qu'un bref article ou des notes critiques en commentaire de la Revue Nouvelle. (11)

UNE NOUVELLE DÉMARCHE

Pour alimenter la réflexion et le débat la revue a peut-être eu le tort de se borner, de se situer, trop précisément dans le cadre des positions développées par le P.C.B. Certes, il était légitime de souligner que le PCB était bien armé pour affronter le dialogue communautaire puisqu'il a été le premier à élaborer un plan de régionalisation en accord avec ses composantes wallonne, flamande et bruxelloise (proposition de loi déposée le 10 juillet 1974) comme l'a rappelé Claude Renard (12). Mais ce que la revue a gagné en clarté, en développement de certaines positions de principe et de défense d'options importantes, l'a parfois empêché d'explorer certains terrains « ténébreux ». Ceux où l'analyse de classe ne fournit pas toujours une réponse évidente et définitive. Pourquoi cette timidité à s'avancer dans des domaines inexplorés? Elle n'est pas dans le style des Cahiers qui s'efforcent souvent de susciter les interrogations et de sortir des sentiers battus. Peut-être est-ce le souci d'éviter de provoquer, dans une matière délicate, des débats passionnés? Des traditions encore étroitement unitaristes ont-elles pesé? Le sens des responsabilités politiques ne doit pas étouffer la recherche. En effet les positions du PCB sont le résultat d'une élaboration commune des communistes des deux communautés et des trois régions. Elles sont donc très normalement le fruit de compromis parfois étroitement politiques pour résoudre les oppositions réelles entre les communautés et les régions. Souvent une position « moyenne » faite de concessions réciproques est remise en question au fil du temps lorsqu'un élément extérieur au compromis intervient ou encore lorsqu'un point sur lequel le parti s'est tu parce qu'il était délicat refait surface. Parfois aussi une région se manifeste seule (exemple les Fourons, le statut des communes de la périphérie).

---

(9) R. JACOBS — Décembre 1979 — *Bruxelles : mille ans et pas d'argent...* et la réponse de Jacques MOINS — Janvier 1980 — *A propos de « Bruxelles, mille ans et pas d'argent... »*.

(10) Serge GOVAERT — Juin 1977 — *La gauche flamande face au problème communautaire.*

(11) J.MOINS — Janvier 1980.

(12) Claude RENARD — Janvier 1977 — *Dialogue des communautés et luttes des masses.*

De telles positions élaborées dans le parti n'ignorent certes pas ce qui se discute à l'extérieur mais elles peuvent parfois apparaître comme un compromis avant la lettre élaboré en vase clos. Dans ce cas elles ne sont pas suffisamment enrichies par le débat extérieur et pénètrent difficilement dans les masses, peuvent apparaître comme étrangères aux aspirations de celles-ci. On pourrait peut-être dire que comme toute avant-garde qui se respecte, le PCB a tenté de rechercher des solutions dont on reconnaît les mérites mais parfois ont peu ou mal rencontré la sensibilité des peuples concernés, mise souvent à vif à propos d'affrontements linguistiques, socio-économiques ou politiques. L'accord politique a en quelque sorte décroché de la sensibilité populaire qui réagit mal ou pas du tout. En effet derrière la façade unie de nos propositions, il persiste de grandes différences d'approche. Sans trancher le débat on peut se demander si, pour avancer et surmonter certains blocages, certaines incompréhensions, il ne faudrait pas modifier la démarche et développer la réflexion en partant des réalités objectives mais aussi subjectives des communautés et des régions. Il s'agirait de participer dans chacune d'elles à une meilleure élaboration des positions propres qui peuvent revêtir des aspects différents et sur cet acquis, rechercher des compromis et des accords entre elles. Bien entendu le souci de cohésion devrait rester permanent. Les risques que comporte cette approche ne doivent pas être dissimulés. Il ne s'agit point de rejeter l'acquis précieux d'une élaboration qui, en quelque sorte, s'est faite au sommet et reste valable mais de l'enrichir, de la préciser, de mieux la faire entrer dans la réalité. Il est bien vrai que trop souvent encore dans le parti et même parmi ses cadres qualifiés, les problèmes institutionnels et communautaires restent l'affaire de spécialistes et ne motivent pas suffisamment dans l'action les militants.

Il ne faut pas se dissimuler la complexité et la difficulté de cette nouvelle démarche qui, si elle renferme des périls, pourrait donner des fruits appréciables. Il s'agit de rechercher des solutions entre les communautés et les régions telles qu'elles se présentent, avec des composantes, des traditions, un héritage culturel et des sensibilités très différentes. On pourrait alors éviter certains silences embarrassés ou des déclarations trop évasives, dont la diplomatie ne satisfait personne. Il ne faut pas craindre de constater qu'en ces matières, les éléments superstructurels (culture, traditions, héritage politique) pèsent lourdement et prennent le pas sur les éléments infrastructurels. Le « politique » est un facteur qui pèse lourdement par exemple dans la région bruxelloise tout comme le « culturel » en Flandre, en dehors et à côté des impératifs économiques. Pour l'avoir nié ou tout simplement ne pas l'avoir aperçu, la gauche a été durement pénalisée par l'électeur. Même si l'examen des conditions économiques, les rapports de production ne peuvent être absents d'une bonne analyse de la question nationale en Belgique, ils ne donnent pas la clé de toutes les questions.

PREMIER ESSAI — LE DESSEIN DU CVP

Les considérations qui suivent sont largement inspirées par le rapport présenté en novembre 1979 au Conseil régional wallon par Claude Renard.

En fait le problème communautaire est la forme particulière, l'approche originale de la question nationale, particulièrement complexe chez nous. L'essor du capitalisme monopoliste d'Etat et l'implantation massive des multinationales particulièrement en région flamande, ont bouleversé les données économiques et sociales des régions en élargissant et même en renouvelant dans une large mesure les bases sociales dè l'hégémonie des monopoles. Cette expansion souvent impétueuse s'est réalisée en connexion avec les processus de l'intégration européenne. Le déclin de l'Etat unitaire, la pénétration du capital étranger, américain et ouest-allemand surtout, ont donné à la région flamande des caractéristiques nouvelles (13). Une grande bourgeoisie de culture flamande s'est développée, dont les horizons dépassent ceux de la Belgique (14). Elle s'affirme très européiste, réactionaire d'orientation, compte tenu de ses liens étroits avec les grands milieux d'affaires ouest-allemands. Certes, cette bourgeoisie est loin d'être homogène dans ses orientations et des courants différents la travaillent. Ils se reflètent dans les contradictions internes du CVP et même de la VU. Un de ces courants reste étroitement lié à la grande bourgeoisie traditionnelle belge. Celle-ci dirige les groupes industriels et financiers classiques qui dominent toujours les états-majors politiques de centre-droit. La Cour est traditionnellement liée à ces orientations. Sur le plan politique, cela se traduit par une recette politique déjà souvent employée : l'alliance avec les forces socialistes comme partenaires subordonnés pour faire passer en fait les orientations du grand capital. C'est sans doute la tendance Martens dans le CVP. Mais un autre courant existe, en montée, dont le moteur est incontestablement Leo Tindemans. Ce courant de la grande bourgeoisie flamande veut s'assurer la direction des affaires bien entendu en Flandre mais aussi à l'échelle de l'ensemble de la Belgique en se fondant sur la surenchère nationaliste flamande tout en relançant les courants néo-unitaristes toujours puissants dans les diverses régions du pays, à Bruxelles, par tradition et en Wallonie, par peur des changements. Un tel courant trouve de précieux concours dans la nouvelle couche des cadres supérieurs, les managers liés étroitement au C.M.E., assure une excellente pénétration dans l'appareil d'Etat. Il témoigne d'une pratique expérimentée du pouvoir, d'un grand dynamisme et de sérieuses capacités intellectuelles. Ce courant puise sa force, au niveau des masses, dans la vitalité d'un sentiment national flamand dont les traits populistes sont traditionnellement très accusés. Il en est particulièrement ainsi au CVP dont les bases populaires sont très larges. Ces courants, en équilibre instable, s'affrontent sur des terrains très divers. La tendance Tindemans est manifestement à l'offensive.

LE SORT DE LA BELGIQUE

La VU qui agit sur ce terrain comme un aiguillon aide au développement de positions marquées et offensives. Il s'ensuit que la stratégie des alliances privilégiées s'en trouve sérieusement modifiée. On quitte

---

(13) Serge GOVAERT — Mars 1979 — *Patronat flamand et régionalisation.*

(14) Pierre JOYE — Avril 1979 — *Point d'interrogation sur la bourgeoisie flamande.*

la formule traditionnelle qui lie les deux formations dominantes, en Flandre le CVP, en Wallonie le PS, pour songer à la constitution d'une autre coalition gouvernementale, d'un pouvoir fort et efficace. Ce courant moins traditionnel montre beaucoup de pugnacité dans la lutte sociale, dans les questions institutionnelles, il se place en flèche dans l'opposition à la régionalisation démocratique qui devrait permettre à la Wallonie d'opérer de sérieuses réformes de structures. Il prend plus de poids dans la droite et s'appuyant sur son aile nationaliste flamande, devient toujours plus agressif. Il manifeste de plus en plus d'hostilité à la gauche wallonne, va jusqu'à parler sans rire du danger d'un « Cuba wallon » ou d'une petite Albanie aux portes de la Flandre. L'argument repris et développé par les économistes de la KUL sous un emballage « scientifique » selon lequel la Wallonie vit « aux crochets » de la Flandre se situe dans le même sens. Il vise à accréditer dans l'opinion flamande l'idée que la Flandre ne doit pas s'exposer à financer demain des expériences économiques aventureuses en Wallonie, c'est-à-dire des réformes de structures anti-monopolistes. La tutelle flamande, aux yeux d'une certaine opinion conservatrice en Wallonie constitue une garantie contre les bouleversements économiques et sociaux. Elle devrait permettre à notre économie de rester accueillante aux investissements des multinationales. Dans le même temps se développe une campagne contre l'endettement et la faillite des communes et de l'agglomération de Bruxelles qui vise à démontrer que la région bruxelloise comme telle n'est pas viable, que ses mandataires sont incompétents. Les conclusions viennent tout naturellement à l'esprit : il faut placer la région en tutelle si l'on veut éviter la faillite et surveiller la gestion de ses élus. Toutes ces manœuvres participent de la même visée politique. L'aboutissement, en termes de question nationale, consacrerait la domination de la Flandre et la dépendance de la Wallonie, l'écrasement de la région bruxelloise, avec un CVP gendarme de l'Europe des trusts. On voit qu'un tel dessein comporte des dangers sérieux. Il peut mener à la dislocation de la Belgique et cette éventualité, donnée comme très improbable au début des années 70, se précise. D'autant que les forces qui peuvent le mieux garantir l'avenir du pays se sont considérablement affaiblies avec la scission de l'ancien PSB et la constitution des deux formations aux positions souvent antagonistes sur le plan communautaire à tout le moins. Certes cette issue dramatique, lourde d'incertitude et d'interrogations ne peut être considérée comme fatale. Mais il est clair que l'offensive CVP entraîne des risques d'affrontements et de tensions entre les communautés. On ne peut évidemment compter sur les formations principalement communautaires pour les éviter. Les ferments d'union dans les luttes économiques et sociales restent puissants. Tout en s'insérant en profondeur dans les réalités régionales et communautaires, le PCB, nous l'avons déjà vu, considère qu'il doit maintenir sa structure nationale pour assurer en permanence la concertation nécessaire entre ses principales composantes. Il a d'ailleurs modifié assez profondément ses structures internes au fil du temps (bureau wallon et francophone, conseils régionaux et/ou communautaires, conférences régionales et communautaires).

Il recherche des positions communes dans les domaines les plus importants et s'efforce de freiner les formes d'escalade qui favorisent

les affrontements stériles entre les communautés comme par exemple les tensions dans les Fourons, à Comines et dans les communes de la périphérie bruxelloise. (Voir la démonstration du caractère national du PCB, son souci d'unité et de fédéralisme [15].) Il ne s'ensuit pas des positions communes sur tous les problèmes dits linguistiques. En ces matières qui tiennent notamment à l'affectivité, aux sentiments, mais aussi à la position sociale, au passé et aux traditions, il est certes utile de rechercher des convergences et d'éviter l'escalade. Mais les propositions politiques doivent être compréhensibles, tenir compte des sensibilités différentes. Dans l'avenir, les études et analyses devront sans doute prendre mieux en compte cette dimension et s'efforcer de combler les lacunes que nous avons soulignées.

POUR CONCLURE

Nul doute que longtemps encore les Cahiers devront se mesurer avec l'analyse spécifique de la question nationale en Belgique. Sur le terrain de la politique concrète, les choses évoluent lentement, trop lentement et il nous paraît curieux, au terme de cet examen de rappeler à près de dix ans de distance ce que soulignaient Louis Van Geyt et Jacques Moins en septembre 71 en analysant une réforme née dans la confusion et avortée depuis, les fédérations de communes et grandes agglomérations : « Les modifications présentes ont compliqué la matière au point de susciter la confusion et de multiplier les articles bis, ter, quater qui sèment perplexité et divergences d'interprétation. Si c'est cela remodeler la Belgique, on peut parier que son nouveau visage sera asymétrique et tourmenté. Mais ceux qui ne souhaitent rien changer de fondamental y trouvent sans doute leur compte, au mépris des engagements et des discussions. »

---

(15) Claude RENARD — Décembre 1978 — *A propos d'une affiche.*

BIBLIOGRAPHIE

P. Joye	1969	1	Pourquoi le fédéralisme ?
C. Renard	1970	4	Pourquoi le groupe des 28 a-t-il échoué ?
J. Moins et L. Van Geyt	1971	11	Fédérations de communes et grandes agglomérations : une réforme née dans la confusion.
J. Moins	1972	13	Quel fédéralisme ?
J. Moins	1973	16	La gauche et le problème communautaire en Belgique.
J. Terfve	1973	18	Problèmes communautaires et classe ouvrière.
J. Moins	1974	février	La régionalisation dans le brouillard.
J. Debrouwere	1974	juin	Le nationalisme flamand, des « puretés » originelles à Steenokkerzeel.
J. Trefve	1974	juin	Les évolutions du Rassemblement wallon.
J. Moins	1974	octobre	Socialisme et régions (Congrès doctrinal PSB).
C. Renard	1976	avril	Luttes antimonopolistes, démocratie, régions.
J. Moins	1976	septembre	10 octobre. Des élections politiques.
C. Renard	1977	janvier	Dialogue des communautés et luttes des masses.
S. Govaert	1977	juin	La gauche flamande face au problème communautaire.
J. Moins	1977	décembre	Où va le F.D.F. ?
R. Lewin	1978	avril	Après Stuyvenberg, quelle Belgique ?
C. Renard	1978	décembre	A propos d'une affiche.
S. Govaert	1979	mars	Patronat flamand et régionalisation.
P. Joye	1979	avril	Point d'interrogation sur la bourgeoisie flamande.
R. Jacobs	1979	décembre	Bruxelles — mille ans et pas d'argent.

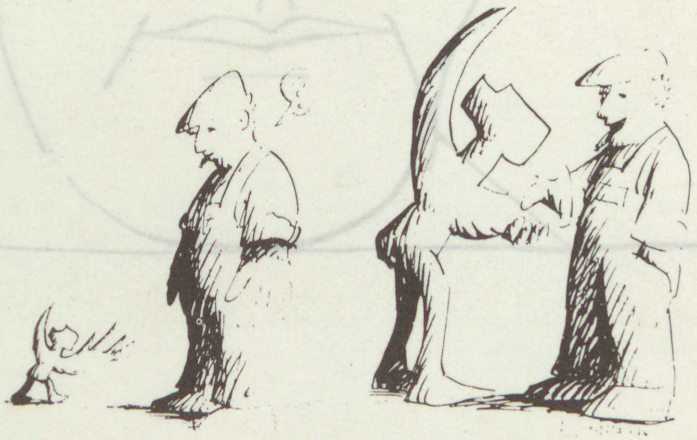

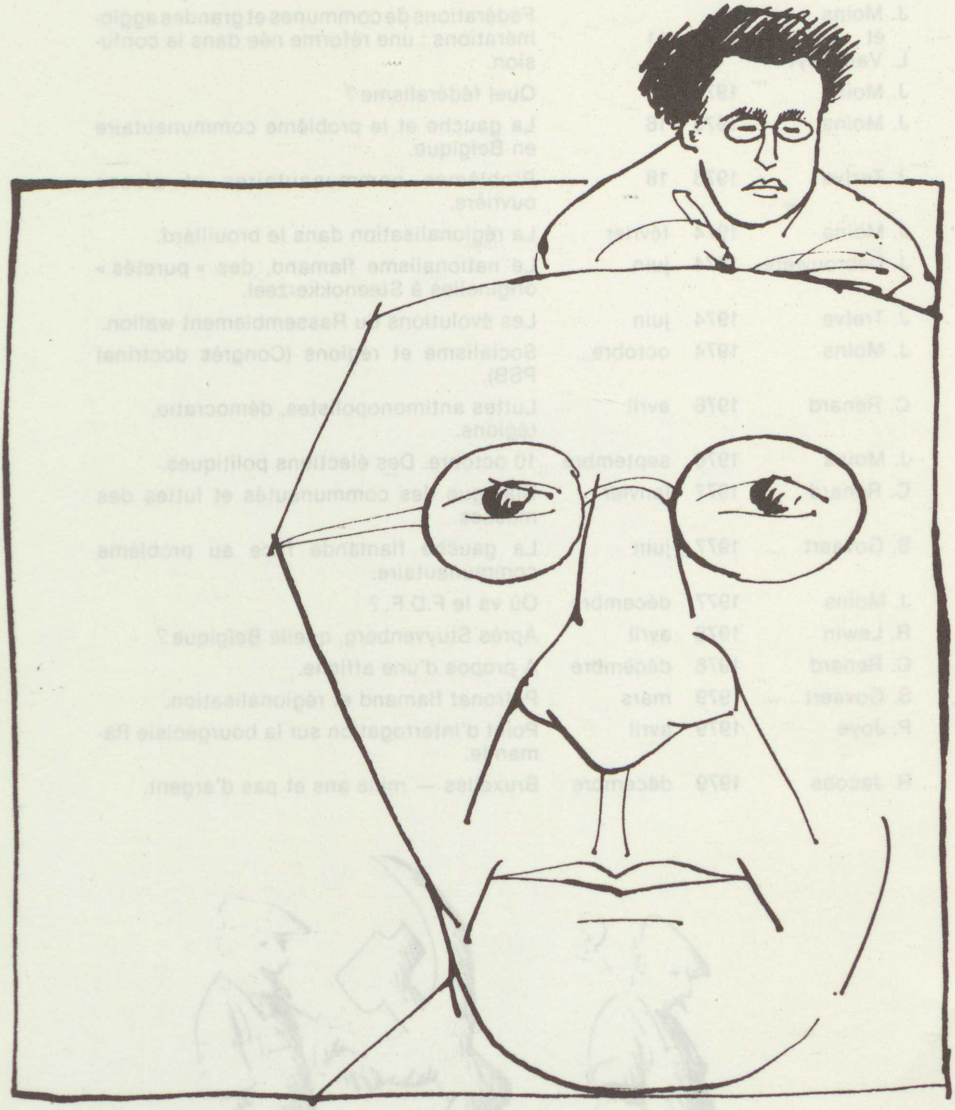

Marguerite MERTENS, 77 ans — Pensionnée, ex-secrétaire.

A 31 ans, en 1935, je commençais à me sentir mal à l'aise. Je m'était construit une petite vie confortable certes, mais passablement égoïste, et l'impression désagréable grandissait en moi que cette existence, apparemment agréable, était peut-être parfaitement stérile. De plus, mes fonctions au sein d'une très grosse firme internationale m'amenaient à connaître de près l'envers du décor d'une société haussée, grâce à la publicité, au rang de l'« élite », et ce que je voyais n'était pas tellement joli.

J'ai ainsi longtemps cherché à donner un autre sens à la vie, sans avoir la moindre notion de ce qu'était le marxisme ou le communisme, jusqu'au jour — c'était, je crois, la Journée de la Femme — où j'ai, par hasard, assisté à un meeting où parlaient Isabelle Blume, alors militante socialiste, et Fanny Jacquemotte, communiste. Et le déclic a fonctionné : je n'étais pas encore conquise, mais ces deux femmes m'avaient drôlement impressionnée et j'étais curieuse de les connaître de plus près. Un contact s'est rapidement établi avec Fanny. Militante incomparable, sa vigilance ne laissait échapper aucune recrue possible et son art de mettre les gens au travail, le souci qu'elle faisait naître de ne pas la décevoir, devaient rapidement m'amener à être complètement absorbée dans les tâches qui se posaient à cette époque.

Il y eut immédiatement pour moi, le travail syndical et simultanément jusqu'en 1941, le Comité Mondial des Femmes contre le fascisme : amener des femmes, ménagères pour la plupart, à prendre conscience du danger que représentait la montée du fascisme ; les convaincre de la nécessité de s'y opposer et d'aider les victimes. Et tout naturellement, avec elles, en 1936, s'engager à fond dans l'aide à l'Espagne Républicaine, tout en accentuant la mobilisation contre Hitler, Mussolini et... Degrelle. Et enfin, la Résistance à l'envahisseur, dans les rangs du Parti, avec plusieurs de ces mêmes femmes qui avaient compris que c'était à cette place que la lutte devait continuer.

Les heures folles de la Libération, l'attente du retour des amis prisonniers, notre réinsertion dans la vie normalisée, avec les erreurs qui marquèrent notre activité durant ces années, toute une période à la fin de laquelle je me suis réveillée, comme beaucoup d'autres, passablement « sonnée » pour ensuite replonger dans les combats quotidiens.

Sans doute sommes-nous, communistes, des animaux coriaces, car, en dépit des bourrasques, des matraquages de toutes espèces, jamais l'idée ne m'est venue que je pourrais vivre en dehors du Parti. La question ne s'est jamais posée, je m'étais irrémédiablement condamnée à demeurer membre du Parti Communiste.

Et je ne crois pas être une exception, je sais que nous sommes nombreux, les fous pour lesquels le parti constitue le véritable moteur de l'existence.

Georges GLINEUR, 68 ans — Ancien ouvrier, député.

Mon adhésion au parti est liée au milieu familial dans lequel j'ai vécu et à l'enthousiasme révolutionnaire propulsé par Octobre 1917. Mon père, ouvrier mineur, militant syndical, fut aussi parmi les fondateurs des sections socialistes de Roux et de Forchies-la-Marche. Ma mère, hiercheuse, est veuve à 35 ans, avec quatre enfants à charge. J'ai passé trois ans à l'orphelinat; mon frère aîné, Henri, descend dans la mine à 15 ans et se trouve à 20 ans parmi les fondateurs des premiers groupes communistes de la région de Charleroi.

J'adhère à la J.C à 18 ans. C'était le 1er mai 1930. La fédération de Charleroi du P.C. avait organisé une manifestation à Jumet-Gohyssart. La P.J. et la Sûreté de gendarmerie en ont profité pour provoquer des incidents, en arrêtant des travailleurs immigrés. Les manifestants réagirent violemment — en utilisant les hampes de drapeaux comme matraques — et les immigrés arrêtés furent libérés. Un jeune communiste monte sur une table et lance un appel à l'adhésion des jeunes présents. Mon cousin Léon Loth — décédé dans un camp de concentration — et moi-même avons répondu à cet appel.

C'est donc dans l'action que j'ai adhéré à la JC et toute ma vie militante en a été marquée. Au moment de mon adhésion au parti, j'étais travailleur du verre, et ce depuis l'âge de 14 ans. Mais déjà la crise de 1930 et la mécanisation de l'industrie verrière entraînaient la fermeture de nombreuses verreries. Mis en chômage, j'entrai aux ACEC. J'y restai deux ans pendant lesquels, avec mon camarade Raoul Baligand, lui aussi membre de la JC et ouvrier aux ACEC, j'ai participé aux grèves de 1932 et aux manifestations contre la répression. Cela nous valut d'être licenciés et de connaître le chômage pendant deux ans. Le parti et la JC, qui connaissait un réel essor, organisèrent une marche de la faim sur le bureau régional de Charleroi et sur Bruxelles.

Je retrouvai ensuite un emploi dans le bâtiment comme manœuvre de maçon. Mais, envoyé par mon employeur pour réaliser des travaux chez Solvay, je fus — la carte d'identité étant exigée à l'entrée — prié de vider les lieux sur-le-champ. Six mois plus tard, l'entrepreneur me replaçait sur un autre chantier.

Puis ce fut mon mariage avec Lucienne, elle aussi militante JC. De tels mariages étaient nombreux à l'époque : la JC comptait chez nous quelque 150 jeunes...

Avec Raoul Baligand, j'ai participé aux grèves de 1936, intervenant au nom de la JC dans les grandes assemblées de grévistes qui se tenaient dans les maisons du Peuple. Il y eut ensuite la fusion de la JC et de la JGS. C'est alors que je suis devenu militant au PC, et d'abord secrétaire de la section de Courcelles, membre du comité fédéral.

En 1938, je fus élu conseiller communal à Courcelles. J'avais 27 ans et j'étais le benjamin au conseil. J'en suis aujourd'hui le doyen.

Le combat des communistes pour l'union des forces antifascistes s'accentue avec la montée du nazisme et du danger de guerre. 1938-1939 : c'est la mobilisation. Le 10 mai 1940, je suis caporal convoyeur à

la 10 D.I., avec Geenen de Liège, fusillé pendant la guerre comme partisan. Mon commandant avait reçu l'ordre de me placer en état d'arrestation, mais il déclara me faire confiance. Le 28 mai, à la capitulation, j'étais avec tant d'autres, prisonnier sur l'Yser. Je m'évadai et repris mes activités militantes, notamment comme conseiller communal. Dès juin 1941, j'entre dans la clandestinité. Je serai successivement secrétaire fédéral de Charleroi et de Huy-Waremme. Arrêté à Huccorgne en mai 1943, je passe trois mois pour interrogatoires à la prison de Saint-Léonard, avant d'être transféré avec 48 prisonniers politiques liégeois comme otage terroriste à la section des travaux forcés de la prison de Lens Lille. Transféré à la prison de Saint-Gilles, j'ai eu la chance de faire partie du dernier convoi qui n'est pas passé et d'être libéré à Bruxelles, le 3 septembre 1944.

Depuis lors, j'ai pris part à nombre de luttes dont je me garderai bien de dresser l'inventaire...

Je suis resté au parti parce qu'être militant communiste, c'est lutter, c'est vivre, c'est se battre pour libérer les travailleurs de l'exploitation capitaliste, pour assurer une existence heureuse aux jeunes, aux femmes et aux hommes, aux retraités. C'est se battre pour la paix et le socialisme.

Je vis toujours aussi intensément parce que je milite. Parce que je suis certain que le combat auquel je participe fut et est nécessaire pour assurer la marche en avant des forces de progrès.

Ludo LOOZE, 36 ans — Secrétaire de la fédération anversoise, membre du Bureau politique.

Je ne me suis pas rendu compte, en adhérant au parti, que l'événement serait aussi important dans ma vie.

J'ai grandi dans une famille ouvrière socialiste. Les années soixante annonçaient la croissance économique, le plein essor du port, la prospérité. Un père docker. Mais le fils devait apprendre un métier, la qualification assurant un bon salaire. A partir de 14 ans, j'ai appris mon métier dans un atelier de construction mécanique.

Et puis soudain, le premier choc... 1961. Depuis quatre ans, j'étais un salarié, ne comprenant pas tout ce qui se passait autour de moi, mais présent parmi les compagnons de travail, en rue, contre la gendarmerie, la police : on manifeste contre le gouvernement Eyskens et la loi unique. C'est ma première rencontre avec les communistes. Frans Van den Branden harangue les ouvriers du port, on est là et on est captivé par l'homme. Ça a duré jusqu'en 1963 : le 1er mai de cette année, je discute avec un militant communiste — je ne suis encore que membre des Jeunesses syndicales. Pas de décision précipitée, garder des contacts, assister à quelques réunions, se sentir plus attiré par les idées et l'action politiques de la JC que par les fêtes des Jeunesses syndicales.

Cette année-là va tomber la décision : Dolf Kerschaever reçoit mon adhésion. Ce qui me motive surtout, c'est la lutte contre la bombe atomique. Cette lutte marque mes premières années de vie au parti ; avec des chrétiens, mobiliser les gens dans ma commune pour la marche antiatomique. En même temps se développe la conscience de classe à partir des situations concrètes, et par la confrontation avec le marxisme.

Et voilà qu'un nouveau choc se propage en Europe : Mai 1968 anti-autoritaire, révolutionnaire (?), doté en tous cas d'un dynamisme jeune, qui m'attire. Le parti ronchonne contre l'« anarchisme », mais l'attraît est si puissant que me voilà parti à Paris. L'agitation s'éteindra plus tôt que ne le faisait croire le romantisme révolutionnaire. Je rentre déçu. Les travailleurs n'ont-ils pas compris ? Le parti na-t-il pas compris ? Telle est la question dans ces années-là. Est-ce quand même Sartre, qui a raison, l'anarchisme et l'homme unidimensionnel ? Je ballotte. La Tchécoslovaquie fait peur. En Grèce, les élections démocratiques trébuchent sur les colonels. « Make love, not war » triomphe mais le Vietnam saigne.

Le jeu va bientôt cesser. Les années soixante aussi. Cela devient sérieux ; les élections se suivent à un rythme plus soutenu. Le temps est venu de travailler pour une famille. A l'intérêt politique s'ajoute l'expérience des années écoulées. Si 1968 n'est pas encore tout à fait digéré, la décision est claire : militer à nouveau au PCB. Avec l'ensemble du mouvement communiste, il constitue une valeur historique sûre pour le développement et le progrès vers une autre société, une société socialiste. Un parti qui à travers ses valeurs culturelles propres, tend vers un socialisme qui réponde à ces valeurs. Un nouveau combat commence : militer et discuter sur le rôle du parti, ton parti ouvrier, intransigeant dans ses principes. De plus en plus, je ressens la nécessité d'un PC fort, qui a un rôle spécifique à jouer dans ce petit pays éminemment capitaliste. D'un parti qui fait partie d'un mouvement international — mais de manière adulte, en assumant des responsabilités à l'égard de la population travailleuse dans son pays — dans des conditions qui sont communes aux communistes et à leurs organisations dans les pays capitalistes hautement développés. Et cela, sans oublier la solidarité avec les opprimés et leur combat, partout où existe l'exploitation.

Il faut choisir dans la vie. Et de préférence, faire un choix fondamental. Savoir de quel côté on se trouve. Ce choix je l'ai finalement effectué en pleine conscience : le PCB est le seul levier qui peut efficacement contribuer à des alliances politiques. Des alliances capables de transformer fondamentalement les rapports de classe, d'en supprimer.

C'est à tout cela que je souhaite pouvoir travailler quotidiennement. Cela m'apparaît chaque jour plus nécessaire.

JEAN-PAUL VANKEERBEGHEN

Communistes et libertés

En moins d'un an, une série de révélations et d'affaires judiciaires ont mobilisé l'attention de l'opinion démocratique sur un terrain qu'elle avait quelque peu négligé jusqu'ici : celui des libertés individuelles et de la protection du citoyen contre un renforcement diffus de l'appareil de coercition et de contrôle. Du procès Graindorge à l'affaire François, en passant par le fichage des syndicalistes, divers événements ont mis en lumière le malaise de la justice et le caractère discutable de certaines méthodes policières.

Pourquoi parler de ces problèmes-là dans le cadre d'un dossier sur le parti communiste ? Parce que, quoi qu'en pensent ceux qui les connaissent mal, les communistes ont pu mesurer au fil de leur action, le prix des libertés. Au travers de circonstances exceptionnelles d'abord, dans la résistance au nazisme. Pendant la guerre froide ensuite, où ils furent la cible privilégiée des activités policières à caractère politique. Enfin leur réflexion sur les possibilités de passage démocratique au socialisme fut en partie le fruit d'une analyse plus nuancée des systèmes politiques ouest-européens, systèmes dont le caractère démocratique est, pour une bonne part, un des acquis historiques des luttes des travailleurs. Aussi, dans le cadre d'une stratégie démocratique de combat pour le socialisme, le problème des libertés est appelé à occuper une place essentielle : il s'agit non seulement de défendre ce qui existe mais aussi d'élargir le champ des libertés et des droits individuels. Des changements sociaux profonds sont en effet inconcevables dans une société aux tendances autoritaires marquées. Mais un combat démocratique pour le changement suppose aussi des citoyens libres, qui ne se sentent pas menacés dans l'expression de leurs opinion et qui, en outre, se montrent capables de prendre leur destin en main.

Le champ des libertés et des droits démocratiques est évidemment des plus vastes. Il ne s'arrête pas aux portes de l'économique et du social, encore moins à celles des entreprises où presque tout reste à faire. Le cadre du présent article se limitera cependant aux libertés indi-

viduelles du citoyen face au pouvoir et à l'appareil d'Etat. Ces limites sont en effet suffisamment larges en elles-mêmes. Elles comprennent à la fois la protection du citoyen face à la machine policière et ses droits face à la justice, car il ne lui suffit pas de jouir de certaines garanties,il faut encore qu'il les connaisse et puisse les utiliser. Les milieux progressistes ont parfois trop tendance à bloquer toute leur attention sur l'aspect répressif de l'appareil d'Etat et à oublier de se préoccuper de ses contrepoids obligés. Un contrôle démocratique des forces policières est nécessaire, mais il risque d'être illusoire si parallèlement on ne veille pas à améliorer le fonctionnement de la justice, à élargir les garanties dont doivent bénéficier tous les justiciables, et à permettre à tout citoyen de faire valoir ses droits, ce qui implique une démocratisation de l'accès à la justice.

Dans cet éventail de problèmes, celui des forces de police est peut-être, paradoxalement, le plus délicat à traiter. Cela tient sans doute au caractère forcément ambigu du phénomène policier. Toute force de police remplit au départ une fonction de service public et est généralement perçue comme telle par le citoyen moyen : cela va de l'assistance aux usagers à la lutte contre la criminalité. C'est regrettable pour l'utopie, mais aucune société n'a réussi jusqu'à présent à se passer d'un appareil coercitif chargé d'imposer le respect d'un certain nombre de règles de vie commune. Mais en même temps aucune police n'est innocente : elle remplit nécessairement une fonction d'ordre politique au service du pouvoir; la simple notion d'ordre public est éminemment politique et variera à l'infini en fonction de l'espace et du temps.

POLICE ET POLITIQUE

Dans un Etat démocratique, il y a cependant politique et politique. Il est normal que le rôle de la police soit de garantir, sous le contrôle du pouvoir politique, le libre débat démocratique. Ce l'est beaucoup moins si la police devient un état dans l'Etat, si elle échappe au contrôle du pouvoir politique, se livre elle-même à une classification sélective et partisane des « ennemis » de la démocratie et finit par soupçonner tout militant politique pas trop conformiste de menées subversives.

La distinction est sans doute importante. Mais est-elle suffisante? Et surtout, n'est-elle pas illusoire? Car, fatalement, toute organisation policière secrète des mécanismes qui sont autant d'atteintes à la vie privée. Sous peine d'inefficacité, un service de police ne peut se passer d'un travail de fichage préventif où seront répertoriées des personnes qui n'auront probablement, dans leur majorité, jamais rien à se reprocher sur le plan pénal. Le tout est de savoir quelles doivent être les limites de ce fichage, y compris dans le domaine politique. La question est posée, mais il n'est pas aisé d'y répondre.

Prenons un exemple. L'opinion démocratique s'inquiète à juste titre de l'activité des milices d'extrême-droite et du laxisme des autorités judiciaires à leur égard. Mais pour pouvoir prendre des sanctions contre le VMO ou contre le Front de la jeunesse, il faut des éléments sérieux et aussi pouvoir identifier les responsables des exactions commises. C'est difficilement réalisable si la police n'a pas préalablement

procédé à une récolte de renseignements sur ces organisations et sur leurs membres, c'est-à-dire à une forme de fichage politique. Soit dit en passant, il nous étonnerait fort que la gendarmerie ou la Sûreté de l'Etat ne dispose pas dans sa documentation d'un dossier complet sur ces organisations d'extrême-droite. Encore faut-il vouloir les utiliser. Il y a dans ce cas carence du pouvoir judiciaire, qui répugne à engager des poursuites sur base de la loi de 1934 sur les milices privées en invoquant des motifs juridiques contestables, et mauvaise volonté du gouvernement, dont le ministre de la Justice a le pouvoir d'ordonner des poursuites aux Parquets.

Il convient donc d'éviter des slogans simplificateurs du type « A bas la répression » ou « A bas l'Etat policier ». La tentation libertaire est séduisante mais il faut savoir doser ses objectifs et ses moyens. Une telle approche des problèmes est inefficace d'abord parce qu'elle ne correspond pas à la réalité, mais surtout parce qu'elle la masque. En étant obnubilé par l'aspect policier de la répression, au demeurant nécessaire dans certaines circonstances, on a tendance à négliger des responsabilités plus fondamentales au niveau des pouvoirs judiciaire et politique.

En fait, le problème de l'aspect politique et d'atteinte à la vie privée du travail policier est aussi vieux que la police elle-même. Il est inhérent à l'existence même de la police, qui reste un instrument aux mains du pouvoir politique. Ceci dit, l'évolution des techniques modernes a décuplé les moyens d'intervention de la police dans tous les domaines de la vie sociale, à un point tel qu'il devient urgent de poser la question d'un contrôle accru du pouvoir politique démocratique sur les pratiques policières. C'est d'autant plus nécessaire que cette révolution technique intervient à un moment où des tendances autoritaires se développent au sein des courants conservateurs en réponse à la crise profonde que le monde capitaliste développé connaît depuis une bonne dizaine d'années. Il ne s'agit pas que de crise économique. La crise de nos sociétés occidentales est aussi celle du consensus social, des valeurs morales traditionnelles, de la vie urbaine, de la finalité du mode de production, etc. A cette crise aux multiples facettes, la réaction la plus facile (ce qui ne veut pas dire qu'elle est efficace) est le renforcement des moyens de contrôle et de coercition dans tous les domaines de la vie sociale. C'est pourquoi le problème des polices dépasse aujourd'hui largement le cadre de leurs activités politiques au sens classique du terme. Celles-ci ont certes connu un développement considérable ces dernières années mais, parallèlement, ont été créés toute une série de services spéciaux amenés à s'intéresser à tel ou tel aspect particulier de la répression : citons notamment le Bureau national des drogues (BND) et la Brigade Diane à la gendarmerie, l'Administration de l'information criminelle (AIC ou BIC) au sein du ministère de la Justice, le « Groupe de répression du banditisme » au sein de la police judiciaire.

Comme le fait remarquer *La Revue Nouvelle* dans son dossier sur « Les gardiens de l'ordre » (1), « cette multiplication des services spé-

(1) *La Revue Nouvelle*, Bruxelles, avril 1980. Cyriel Fijmant, Béatrice Haubert et Jean-Claude Willame : *Halte ! Police.*

ciaux est indicative d'un système politique qui, à défaut de pouvoir traiter les causes du mal, en " administre " les manifestations ». « Au " problème " de la drogue, on réagit en créant un " bureau " chargé de la répression; au " problème " de la jeunesse en difficulté, on répond par une " police de la jeunesse " qui fonctionne aux côtés d'autres " comités " ou " offices " de protection; à une urbanisation anarchique et criminogène, on répond par la création de brigades antigang; au problème que pose la sécurité des centrales nucléaires, l'on se propose de remédier par la création d'un corps spécial de la gendarmerie (encore elle!) financé par... les patrons de l'électricité. Chaque initiative est justifiée par le recours à l'argument massue des gens bien intentionnés : " que voulez-vous que nous fassions concrètement devant l'augmentation de la criminalité ". »

UN CONTRÔLE ENVAHISSANT

Il suffit ici de rappeler quelques-unes des informations qui ont attiré l'attention ces derniers mois. Il y eut d'abord l'affaire du fichage des syndicalistes révélée par une question parlementaire du sénateur communiste Claude Renard. Pourquoi la gendarmerie éprouvait-elle le besoin de descendre dans les entreprises pour y relever les noms des militants syndicaux et peut-être même des simples syndiqués? La réponse du ministre de l'Intérieur fut conforme à la règle : il ne s'agit pas d'un fichage politique, dit-il en substance; la gendarmerie se contente de relever les noms des délégués syndicaux afin de pouvoir prendre contact avec eux en cas de conflit social. Quelques semaines plus tard, le chef de corps de la gendarmerie, le général Beaurir, reprit le même genre d'explications. On peut évidemment douter de leur véracité. Mais même si elles étaient partiellement vraies, on voit mal au nom de quoi la gendarmerie s'arroge un rôle de conciliateur social. N'est-ce pas une des illustrations de la tendance croissante des forces policières à investir tous les secteurs de la société?

Toujours dans le domaine du fichage, il faut rappeler les révélations du journal *Pour* sur les « microfiches B » du commissariat général de la police judiciaire, celles du *Morgen* sur l'étude réalisée par la gendarmerie en collaboration avec la Sobemap en vue de la mise au point de son fichier central informatique, étude dont il ressortait que l'ordinateur de la gendarmerie devait être capable de mettre sur fiches des centaines de milliers de personnes, que des couplages pouvaient être effectués entre le fichier judiciaire et le fichier d'ordre public. Que reste-t-il de la protection de la vie privée quand on sait que l'informatique offre des possibilités de combinaisons quasiment illimitées, que sa réglementation n'existe toujours pas et que les possibilités de contrôle pour le citoyen sont nulles?

Le contenu exact de l'ordinateur de la gendarmerie n'est pas du domaine public. Mais on peut imaginer l'ampleur des rubriques intégrées dans un système de fichage de ce genre quand on voit que les « microfiches B », dites de moralité, englobent des catégories aussi diverses que : « agitation politique », « artistes », « étrangers », « hippies », « homophiles », « nomades », ou même... « universitaires ». Dans

sa circulaire de présentation de ces microfiches aux divers services de police, le commissaire général aux délégations judiciaires M. De Gryse insistait sur « le caractère strictement confidentiel de ces documents » et sur les « suites graves » que pourraient entraîner leur perte ou leur vol : « les observations qui y apparaissent sont excessivement secrètes, car elles concernent des personnes qui ne font pas l'objet de recherches ou d'enquêtes, mais de personnes qui, par leur passé juridique ou leur conduite, justifient l'attention particulière de la police ».

Toute la question est là : à partir de quand justifie-t-on l'attention particulière d'un service de police? Le réflexe naturel pour un policier n'est-il pas de considérer que toute personne dont le comportement sort quelque peu de la norme (laquelle? sinon la sienne et celle de l'idéologie dominante?) mérite attention car, n'est-ce pas, on ne sait jamais... Pourquoi dès lors s'arrêter aux homophiles et ne pas recenser, tant qu'on y est, les adeptes de l'adultère, de l'onanisme, ou tout simplement de l'hétérosexualité. Après tout, les délinquants en puissance sont aussi nombreux chez ceux-ci que chez les homosexuels. Logique absurde, mais qui montre bien que tant que le pouvoir laissera la bride sur le cou des policiers on ne peut pas prévoir jusqu'où s'étendront les tentacules du renseignement informatisé.

L'HABITUDE DE L'ILLÉGALITÉ

Tout cela reste cependant dans le cadre de la légalité — n'en sort pas en tout cas — puisque les fichages et leur gestion informatisée ne sont quasiment pas réglementés. Il en va tout autrement de certaines méthodes comme les écoutes téléphoniques, dont on s'obstine officiellement à affirmer qu'elles n'existent pas (parce qu'illégales) alors que tous les observateurs un peu informés savent qu'elles sont effectivement utilisées par des services de police.

Un pas de plus a été franchi au cours des dix dernières années avec la création de services spéciaux dont la pratique normale se situe en marge de la légalité. C'est ainsi que la BIC (Administration de l'information criminelle) fut créée en 1971 par un simple arrêté royal sous prétexte que « la criminalité et en particulier le trafic des stupéfiants s'accroissent dans de très notables proportions » et que, « pour protéger plus efficacement la population contre une telle recrudescence du banditisme », il convient d'utiliser « des moyens accrus et mieux adaptés aux circonstances ». En l'occurrence, il s'agissait d'utiliser la provocation (interdite aux services de police normaux) afin de pénétrer le milieu et de démanteler éventuellement des réseaux. N'étant pas officiers de police judiciaire, les membres de la BIC peuvent agir à peu près comme bon leur semble sans être soumis au contrôle du pouvoir judiciaire. Mais ils échappent tout autant au contrôle du pouvoir législatif.

La gendarmerie ne voulut bien entendu pas être en reste et créa de son côté le Bureau national anti-drogues qui eut recours aux mêmes méthodes malgré le contrôle que le pouvoir judiciaire exerce en principe sur les membres de la gendarmerie. On en connaît les résultats. Ces services ont peut-être témoigné d'une certaine efficacité (cela reste encore à démontrer), mais ils ont été tour à tour impliqués dans des

scandales. Dans l'affaire François (qui semble d'ailleurs en voie d'étouffement), on retrouve parmi les inculpés aussi bien des agents de la BIC que des membres du BND. A force de pratiquer les mêmes méthodes que le milieu, n'est-il pas fatal de s'y retrouver mêlé, par tentation ou par simple contamination ?

Les problèmes soulevés par de telles pratiques ne touchent pas qu'à la moralité publique, même si celle-ci ne peut être négligée. Elles posent la question de savoir si un pays peut se permettre longtemps de laisser ses services de police agir en marge de la légalité sans courir le risque de voir mis en question toute une série de droits fondamentaux. La réponse ne peut être que négative, car la logique policière laissée à elle-même est fatalement envahissante et dangereuse (2). La responsabilité du pouvoir politique doit être entière dans ce domaine. Mais elle ne peut être abandonnée à la discrétion du seul pouvoir exécutif. Depuis toujours en effet, celui-ci a laissé la machine policière se développer au détriment de tout contrôle démocratique. Il suffit de rappeler l'hypertrophie de la gendarmerie par rapport aux autres services de police, son autonomie d'action inquiétante due notamment à sa triple dépendance administrative (Justice, Intérieur et Défense nationale), ce qui a pour effet de diluer les responsabilités et les contrôles. Des organismes comme la Sûreté de l'Etat ou la BIC sont virtuellement illégaux. Aucun cadre juridique précis ne régit le fonctionnement de la Sûreté; son action échappe totalement au contrôle du Parlement qui, au moment de la discussion du budget de la Justice, n'a même pas la possibilité d'être renseigné sur ses effectifs.

La situation est telle qu'une proposition de loi, appuyée par tous les groupes politiques, a été déposée en novembre dernier au Sénat en vue d'instituer une commission d'enquête chargée d'étudier les problèmes relatifs au maintien de l'ordre en général. Le pouvoir législatif lui-même ne s'y retrouve plus dans le fonctionnement des divers corps de police. « Il est nécessaire, constate l'auteur de la proposition, le sénateur Jos Wijninckx, que le Parlement puisse se faire une idée correcte et complète de la composition et du fonctionnement des organes chargés du maintien de l'ordre. Le Parlement a le devoir d'acquérir une vue d'ensemble des instruments légaux et des moyens d'action à mettre en œuvre pour protéger efficacement les citoyens contre toute forme de violence, mais aussi contre l'arbitraire ou les atteintes à la vie privée. » Le champ d'investigation de la commission devrait être très large puisqu'il s'agirait « d'informer le Parlement de l'attitude et des interventions des parquets, de la gendarmerie, de certains services de police secrète ou plus ou moins secrète dans les grandes villes, ainsi que de certains services de sécurité au sein de la gendarmerie et de l'armée et des services de la Sécurité de l'Etat ».

---

(2) On ne saurait non plus oublier l'intensification de la collaboration internationale entre polices. En réponse à des phénomènes réels (internationalisation de la criminalité, perméabilité des frontières, terrorisme), cette collaboration se développe en dehors de tout contrôle démocratique. Evolution d'autant plus préoccupante que les polices les mieux outillées (souvent au détriment des libertés, comme en Allemagne fédérale) ont tendance à faire école chez leurs partenaires.

Même au niveau gouvernemental, on reconnaît la nécessité de faire quelque peu le ménage dans le système policier. Depuis 1974, les déclarations gouvernementales successives ont reconnu le besoin d'« entreprendre une enquête approfondie sur le fonctionnement de la police et des services de renseignement » et de rechercher « les possibilités de coordination afin de mettre un terme aux doubles emplois éventuels ». La préoccupation première était donc l'efficacité et la rationalisation, plutôt que le souci des libertés. Il n'empêche. Ces déclarations d'intention n'ont été jusqu'à présent suivies d'aucun effet concret.

Il est pourtant de plus en plus évident que la protection des libertés passe par une réglementation plus précise, par le pouvoir législatif, de l'action des services de police. Il s'agit d'établir une série de garde-fous déterminant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, d'élaborer une sorte de code de protection de la vie privée adapté à l'évolution de la technique contemporaine et de donner au Parlement un pouvoir de contrôle étendu sur l'activité des diverses polices.

L'INDISPENSABLE GARANTIE JUDICIAIRE

Il ne faut cependant pas rêver. Aucune réglementation, même la plus stricte, n'est une panacée. On aura beau déterminer avec précision ce qui peut être fiché, organiser même un contrôle des systèmes informatisés, il sera toujours difficile d'empêcher des policiers de mettre sur pied des fichiers parallèles et secrets.

C'est pourquoi le souci des libertés ne peut s'arrêter au problème des polices. Car en fin de compte l'aboutissement logique du travail policier se situe au niveau de l'institution judiciaire. La Justice étant le dernier recours du citoyen face à l'arbitraire, il est essentiel d'élargir, à cet échelon-là aussi, les garanties individuelles. Une réforme du fonctionnement de la Justice devrait même être plus efficace que tous les contrôles exercés sur la police étant donné la rigueur des principes qui régissent son fonctionnement, le fait qu'une partie de la procédure est publique, la présence de l'avocat et la motivation fondamentalement différente du magistrat par rapport au policier : il ne s'agit plus de trouver un coupable à tout prix mais de décider si tel citoyen est réellement coupable et d'apprécier sa responsabilité.

Or la Justice n'est pas à l'abri de toute critique et l'affaire Graindorge a servi à cet égard de révélateur au niveau de l'opinion publique. Si dans l'ensemble les droits de la défense sont respectés au niveau du procès lui-même, ils ne le sont pas au cours de l'instruction. Or celle-ci devrait être en principe déjà œuvre de justice puisqu'elle prépare le terrain au procès en établissant le dossier répressif qui servira parfois beaucoup plus que l'audience publique à asseoir la conviction du juge. Ce n'est d'ailleurs pas un caprice du législateur qui a voulu que l'instruction soit menée par un juge d'instruction, membre de la magistrature assise au même titre que le juge qui aura à se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence du prévenu.

En ce sens, l'affaire Graindorge est également une affaire exceptionnelle. L'attention que lui a porté l'opinion publique et les contesta-

tions qui ont entouré la constitution du dossier ont quasiment obligé le tribunal à refaire l'instruction à l'audience. Inutile de préciser que le prévenu moyen ne bénéficie pas de ce luxe de procédure, sauf aux Assises. Face à la masse d'affaires qu'il a à trancher, le juge doit dans la plupart des cas pouvoir faire confiance au dossier qui lui est transmis par le juge d'instruction. Le procès lui-même n'est alors qu'un complément au cours duquel chaque partie — le ministère public et la défense — apporte son éclairage propre à l'affaire. C'est tellement vrai qu'un avocat qui « plaide contre le dossier », s'il n'a pas de sérieuses raisons de le faire, est toujours mal reçu par le tribunal.

L'instruction est donc une phase essentielle de la procédure pénale. Mais c'est aussi celle par qui le scandale arrive. Car que voit-on ? Le procès Graindorge l'a montré de manière éclatante : l'instruction n'est pas menée par le juge d'instruction (il est surchargé) mais par la police judiciaire. C'est la police qui interroge l'inculpé, et elle le fait avec ses méthodes propres où interviennent tour à tour la menace, les promesses rassurantes, l'intimidation, le style copain-copain ou même le chantage. Avec comme motivation sous-jacente non pas tellement de découvrir la vérité mais d'arriver à un résultat, c'est-à-dire de fournir un coupable.

Le juge qui devra décider du sort du prévenu ne saura même pas dans quelles conditions ses déclarations, celles de ses éventuels coïnculpés ou de témoins ont été recueillies. Il n'aura devant les yeux qu'un procès-verbal où tout apparaîtra logique, ordonné, sincère. Combien de procès-verbaux ne commencent-ils pas par cette formule stéréotypée : « Je désire faire une déclaration complète et sincère » ? Phrase grotesque, typique de la mentalité policière, car on voit mal pourquoi un coupable, à moins qu'il ne soit masochiste, désirerait dès le départ raconter tout ce qui servira à le faire condamner. Ce que le procès-verbal ne dit pas, c'est combien de temps et quels procédés il aura fallu pour que celui qui se trouve seul entre les mains de la police se décide (ou se résigne) à lâcher le morceau, vrai ou faux. Cela peut souvent n'avoir aucune importance. Mais dans une affaire délicate (et elles ne sont tout de même pas si rares que ça) cela peut en avoir beaucoup.

Quelle est la solution ? Il serait évidemment naïf de demander au policier qui a recueilli les aveux décisifs qu'il explique dans le procès-verbal par quels moyens il a abouti à ce résultat. D'aucuns ont suggéré qu'on enregistre les interrogatoires, mais ils devaient manquer de sens pratique : imagine-t-on un juge qui trouverait le temps d'auditionner des heures d'interrogatoires ? Il n'y a pas trente-six possibilités. Le seul moyen de rétablir l'équilibre est de donner à l'avocat le droit d'assister son client dès le stade de l'instruction.

On sait que ce n'est pas le cas dans notre pays. L'instruction est secrète. Ou prétendûment telle, car dans toute affaire importante des fuites nombreuses et détaillées ne tardent pas à se produire, presque toujours favorables à la thèse de l'accusation. Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs puisque le prévenu est en prison et son avocat ne sait rien, ou pas grand-chose. Non seulement il n'a pas le droit d'assister aux interrogatoires de son client, mais il n'aura la possibilité

de prendre connaissance de la totalité du dossier qu'après la clôture de l'instruction. En attendant, il aura seulement droit d'assister son client devant la chambre du conseil ou la chambre des mises en accusation en se fondant sur ce que son client aura pu lui expliquer et sur le rapport du juge d'instruction devant ces juridictions (mais celui-ci ne dit que ce qu'il veut bien). Ce n'est qu'un mois après le début de l'instruction qu'il aura enfin accès au dossier tel qu'il est déposé devant la chambre du conseil. Dans ces conditions, le contrôle exercé par ces juridictions est assez formel puisque l'avocat y est démuni quand il intervient. Qui s'étonnera dès lors que les juges qui y siègent aient la fâcheuse tendance de suivre les réquisitions du parquet (qui, lui, a accès au dossier) ou l'avis du juge d'instruction.

La revendication d'une instruction contradictoire est donc prioritaire si on veut rétablir l'égalité des chances entre l'accusation et la défense au stade de l'instruction. La possibilité pour l'avocat de participer à l'instruction pourrait d'ailleurs améliorer l'efficacité de la Justice elle-même. Ses avis pourraient éclairer le juge d'instruction, lui éviter des voies sans issues ou lui ouvrir d'autres directions de recherches. L'instauration de l'instruction contradictoire devrait cependant être assortie de garanties sérieuses. Il ne faudrait pas par exemple suivre la voie française où, pour contourner le principe de l'instruction contradictoire, l'essentiel des interrogatoires est réalisé avant toute présentation au juge d'instruction, entre les mains d'une police aux méthodes plus brutales que la nôtre, ce qui fait que le prévenu arrive en général « à point » dans le cabinet du juge d'instruction.

ABUS PERMANENT

Autre aspect critiquable du fonctionnement de la Justice : ce qu'on a appelé « l'abus permanent » de la détention préventive. « Je n'hésite pas à dire que, actuellement, l'abus de la détention préventive frise le scandale » écrit l'ancien ministre de la Justice Pierre Vermeylen (3). Contrairement à ce que croient les obsédés de la répression qui se plaignent du « laxisme » des magistrats, on arrête à tort et à travers en Belgique. Le principe de la liberté individuelle est une des garanties essentielles de notre système politique. Le fait de priver quelqu'un de sa liberté est donc un fait grave, d'autant plus qu'il ne peut qu'alimenter la présomption de culpabilité, pour l'opinion publique, mais aussi pour les magistrats. C'est pour cela que la loi spécifie très nettement que « le juge ne pourra délivrer le mandat (d'arrêt) que dans des circonstances graves et exceptionnelles, lorsque cette mesure est réclamée par l'intérêt de la sécurité pubique ». Concrètement, cela signifie que l'arrestation ne devrait être ordonnée que s'il y a risque de fuite, possibilité d'entraver l'instruction ou danger de récidive. En 1973, le législateur a même précisé que le juge devait motiver sa décision et justifier les circonstances graves et exceptionnelles « en indiquant les éléments propres à la cause ou à la personnalité de l'inculpé ». Malgré ces précisions, la loi est violée tous les jours par des juges d'instruction qui utilisent des formules stéréotypées du style : « attendu qu'il y a des circonstances graves et exceptionnelles ». Dans ce domaine, la routine et la légèreté exercent leurs ravages avec constance. A d'autres moments, la

(3) Pierre Vermeylen : La magistrature en question. *Article 7*, dossier sur la Justice publié par *Les Cahiers du Libre-Examen, Bruxelles, mars 1980.*

détention préventive est utilisée comme moyen de pression sur l'inculpé pour l'amener à composition. La prison comme lieu de « réflexion » serait-elle l'avatar moderne de la question moyenâgeuse?

Le scandale ne s'arrête d'ailleurs pas au stade de l'instruction. La plupart du temps, les juges avalisent le procédé en n'accordant le sursis que pour la partie de la peine qui dépasse la détention préventive subie. Ils confirment ainsi que la détention préventive est bien une précondamnation, alors que tout accusé est en principe présumé innocent jusqu'au moment de sa condamnation. Cette habitude aboutit souvent à des condamnations excessives. Il est par exemple tout à fait exceptionnel de voir un prévenu qui a subi ne fût-ce qu'un jour de détention préventive bénéficier de la suspension du prononcé alors que cette mesure lui éviterait la constitution d'un casier judiciaire.

LE VISAGE QUOTIDIEN DE LA JUSTICE

Enfin, mais ici on aborde un débat auquel on pourrait consacrer des pages entières, on ne peut oublier le visage quotidien que la Justice présente à ceux qui sont amenés à la fréquenter. La routine et l'encombrement des rôles, l'isolement social des magistrats (mais aussi des avocats), le langage ésotérique, tout concourt à donner au justiciable l'image d'une justice qui passe à côté de ses préoccupations. Car, avant d'être une « affaire », tout procès n'est-il pas d'abord la manifestation d'un problème humain à résoudre?

Répondre à cette préoccupation n'est évidemment pas facile. Depuis quelques années cependant un mouvement existe, animé notamment par de jeunes juristes progressistes, qui tente de faciliter l'accès du justiciable à la justice, de la lui rendre moins étrangère. Sous le nom de « boutiques de droit », des centres de consultation se sont créés qui permettent à la population d'un quartier ou à une catégorie sociale déterminée de venir s'informer de ses droits et d'envisager des solutions aux problèmes qui se posent. L'originalité de ce système est d'être plus proche de la population, peut-être moins impressionnant qu'un cabinet d'avocat et d'apporter une aide ou des conseils en dehors du cadre étroit de la technique juridique. Les équipes qui animent ces boutiques de droit sont généralement pluridisciplinaires (on y trouve évidemment des juristes, mais aussi des assistants sociaux, des psychologues ou des médecins). Leur action ne consiste pas à « vendre » une solution toute faite au problème posé, mais plutôt à informer, à aider et à encourager le justiciable à se prendre en main, à comprendre sa situation y compris dans ses implications sociales, et à prendre lui-même des décisions.

Ce mouvement reste cependant limité à quelques bonnes volontés militantes. Ne serait-il pas possible de généraliser l'expérience? Cela supposerait bien entendu l'intervention des pouvoirs publics. De ce point de vue, une initiative parlementaire communiste mérite d'être signalée car elle ne se limite pas à la classique assistance judiciaire. Il s'agit d'une proposition de loi déposée en octobre 1979 à la Chambre par Louis Van Geyt et Noëlla Dinant (4). La philosophie de cette proposi-

(4) Proposition de loi portant création de centres d'assistance juridique. Chambre des Représentants, session 1979-1980, document n° 289.

tion est axée essentiellement sur l'assistance juridique de base comme première étape vers la reconnaissance du droit à l'assistance juridique en tant que droit social fondamental. Il s'agira d'encourager la création d'un réseau de centres d'assistance juridique par un système de subventions, tout en veillant à ne pas compromettre les droits et les libertés démocratiques par une intervention exagérée des pouvoirs publics. Ceux-ci auraient une fonction d'encouragement et de contrôle tout en tenant compte du souci démocratique d'associer le plus étroitement possible le citoyen à la création et au fonctionnement de la nouvelle structure d'assistance juridique. Enfin, font remarquer les auteurs de la proposition de loi, « la gratuité de l'assistance juridique pour ceux qui en font la demande est une ancienne revendication de nombreuses organisations de base, qui permettra de démocratiser le droit et la justice tout en évitant un système de contrôle confus et coûteux ».

Ces centres pourraient être créés aussi bien par des institutions locales (par exemple les CPAS) que par des associations. Leur mission serait d'apporter une aide juridique de base à tous les justiciables qui en feraient la demande.

Chapeauté par un conseil d'administration responsable des relations avec les pouvoirs publics, chaque centre serait animé par une équipe de collaborateurs composées d'un avocat, d'un juriste, d'un assistant social et d'un administratif. La proposition prévoit aussi une « assemblée de justiciables » qui aurait pour mission d'informer et de conseiller l'équipe de collaborateurs sur des questions d'assistance juridique spécifiques concernant certaines catégories de citoyens, certains quartiers ou certains problèmes juridiques.

Nous voici loin des problèmes de police. Pas tant que ça cependant. La défense des libertés ne peut se contenter d'appels à la vigilance ou de dispositions légales. Elle suppose aussi la participation de citoyens conscients de leurs droits dans la vie quotidienne. L'ignorance est source de passivité et de fatalisme, deux des instruments les plus redoutables de l'autoritarisme.

Lire aussi dans les Cahiers Marxistes :

Jean TERFVE	— Droits de l'homme	Octobre 1977
BODSON-JACOBS	— Liberté d'association	Février 1978
BODSON-JACOBS	— Contrats de travail : la loi et les réalités	Octobre 1978
Rosine LEWIN	— Terrorisme : refuser les amalgames	Décembre 1977
Jacques MOINS	— L'« espace judiciaire européen »	Mars 1979

W. WOLSZTAJN 76

Jacques CHAUDOIR, 31 ans — Fonctionnaire.

J'aurai bientôt 32 ans, je suis fonctionnaire dans un parastatal, j'ai une fonction d'ingénieur agronome et mon boulot actuel consiste à participer à l'aménagement pilote d'une commune rurale et à une réflexion sur l'aménagement rural devant déboucher sur un projet de loi-cadre en la matière.

J'ai travaillé près de quatre ans en Algérie après avoir travaillé deux ans en Belgique et en Hollande dans un siège Euratom. Jusque là, je n'avais aucune formation ni affinité politiques. Au contraire, une des raisons de notre départ a été le besoin de changement consécutif à un ras-le-bol pas très bien explicité tant du type boulot que de notre insertion et de notre environnement social en Belgique.

En Algérie, nous avons été confrontés à plusieurs choses :

— le tiers-monde, zone de « périphérie » où les contradictions des divers systèmes sont accentuées et sautent aux yeux ;

—un peuple politisé, ayant subi une longue guerre de libération et se lançant dans une triple révolution : industrielle, agraire et culturelle ;

— la découverte du statut de « l'homme blanc » dans le tiers-monde ;

— des insertions très différentes par divers boulots (enseignements technique et universitaire, travail et vie de chantier dans le « bled »...) ;

— la rencontre dans la vie et le boulot de nombreux réfugiés politiques et coopérants de nationalités très diverses (américains, russes, brésiliens, angolais, cubains, bulgares, chinois, européens, arabes...) ;

— deux expériences de vie communautaire avec des « étrangers » très politisés à gauche et deux expériences d'insertion en milieu algérien ;

— une lutte syndicale avec un syndicat algérien mettant en cause des étrangers et le statut bidon et ambigu des travailleurs étrangers.

J'ai eu en outre l'occasion de lire de nombreux « classiques » : Platon, Rousseau, Proudhon, divers anarchistes, Marx et Engels, etc.

Une fois revenu en Belgique, j'ai voulu continuer ce travail politique en équipe. Les grands partis et les groupuscules ne m'intéressant pas et le PCB étant le plus proche de mes idées personnelles, j'y ai adhéré de ma propre initiative après quelques contacts.

Quant à la raison pourquoi j'y reste, là c'est pour moi une question que je me pose régulièrement. J'ai adhéré par solidarité avec le mouvement communiste international dont j'avais fait la connaissance via des Brésiliens, des Angolais, des Algériens, etc., et au vu de la situation

dans le monde à cette époque : Chili, Viet-Nam, Palestine, la question pétrolière, etc. J'avais espéré continuer le travail ici en m'intégrant à une équipe. Or j'ai dû vite déchanter face à divers faits :

— le peu de formation et de militantisme de la majorité des membres du PCB, en tout cas de ma fédération ;

— l'impression que le parti représente plus un but ou un drapeau qu'un outil pour beaucoup de ses membres ;

— la stratégie et l'enjeu du pouvoir (particratie) qui semblent être le mobile de beaucoup de communistes en Belgique.

J'avais adhéré avant tout pour participer à un travail de réflexion théorique, de sensibilisation, d'information, de luttes pratiques et concrètes, le tout permettant de progresser dans la construction d'une société véritablement communiste. Je ne suis pas « militant du Parti » : je milite dans la société, dans mon boulot, mon quartier et mes loisirs avec des communistes (?) et d'autres militants progressistes pour changer cette société.

Pourquoi je reste membre ? Malheureusement, de plus en plus par solidarité et conviction théorique... alors que le fascisme réapparaît très nettement... Dans mes moments de doute, je repense en dernier recours à Bertolt Brecht (... Quand on est venu pour m'emmener, il ne restait plus personne...) et à tous les camarades des peuples en lutte !

Miel DULLAERT, 31 ans — Journaliste.

Je suis issu d'un milieu démocrate-chrétien.

Je vais rassembler dans ce qui suit quelques éléments qui ont déterminé mon adhésion au PCB.

— Mon père, travailleur à la Société anversoise des tramways, était lié d'amitié — j'avais alors 15 ans — à un communiste. C'est ainsi qu'on peut avoir des contacts personnels avec des communistes « réels ».

— Mes contacts avec les syndicalistes de gauche de la CSC aux chantiers navals de Tamise étaient très importants. On sait en Flandre que le noyau syndical FGTB/CSC des chantiers navals Boel de Tamise compte parmi les plus combatifs. Même si un certain anarcho-syndicalisme ne leur est pas étranger.

— Après mes études moyennes, j'ai commencé des études de sociologie, qui représentaient pour moi le prolongement intellectuel de ce que je vivais quotidiennement. Les cours de philosophie, d'histoire des théories sociales et politiques m'ont donné des vues sur les objectifs du marxisme, encore que cela se soit passé aux Facultés Saint-Ignace de l'université de Louvain. La contestation étudiante jouait aussi

son rôle. Une contestation qui m'a valu une certaine approche du gauchisme (maoïsme), lequel m'est apparu alors comme une forme d'une gauche petite-bourgeoise (la plupart des étudiants étaient recrutés dans la bourgeoisie et la petite-bourgeoisie).

— J'avais aussi de nombreux contacts avec le KWB à Saint-Nicolas où j'habitais. Le KWB est une branche socio-culturelle du Mouvement Ouvrier Chrétien en Flandre. Il a souvent pris des positions progressistes, à contre-courant du CVP ou même de la CSC.

— Mes études terminées, j'ai été immédiatement embauché comme travailleur socio-culturel dans l'Association intercommunale du Pays de Waas. Mon engagement progressiste dans des clubs de jeunes et divers groupes de base, mes contacts avec des syndicalistes de gauche (tant à la FGTB qu'à la CSC), tout cela gênait les dirigeants droitiers catholiques et socialistes de l'Intercommunale.

— Entre 1972 et 1976, les tensions se sont accumulées. J'ai pu alors compter sur les appuis de chrétiens progressistes (KWB), de la FGTB, de démocrates qui se situaient parmi les nationalistes flamands, et des sans-parti.

— En 1974, j'adhère au PCB. A la lumière de mes expériences antérieures, ce pas vers le PCB n'était au fond pas un si grand pas. Depuis quatre ans, je lisais la Rode Vaan, le Vlaams marxistisch Tijdschrift, les brochures du PC : je discutais avec des militants communistes au sein des syndicats ou des groupes de base.

— De 1976 à 1978 s'est déroulé un combat autour de ma candidature sur les listes communistes pour les élections communales d'octobre 1976. Ce combat a pu durer deux ans, parce que j'avais reçu l'appui des milieux démocratiques dont j'ai parlé, l'appui du PC via la section de Saint-Nicolas, la RV et les interventions du PC au sein du Conseil culturel néerlandais.

— L'agitation de droite contre mon engagement a connu les phases suivantes : mes activités avant 1974 furent jugées inconciliables avec ma fonction de sociologue à l'Intercommunale. Quand j'ai posé ma candidature sur une liste électorale, on m'a servi le même argument. En 1976, la densité politique de la tension est devenue beaucoup plus vive. Entre 1976 et 1978 (au cœur de la bataille ouverte, donc), la droite a tenté de me faire licencier par un vote du conseil d'administration. La tentative a échoué. Elle a ensuite entrepris de boycotter la subsidiation, par l'intermédiaire du ministre CVP de la culture néerlandaise. En raison de la situation financière de l'Intercommunale, j'ai démissionné en 1978. Je suis depuis lors rédacteur à la Rode Vaan.

Pas de fusées nucléaires en Belgique

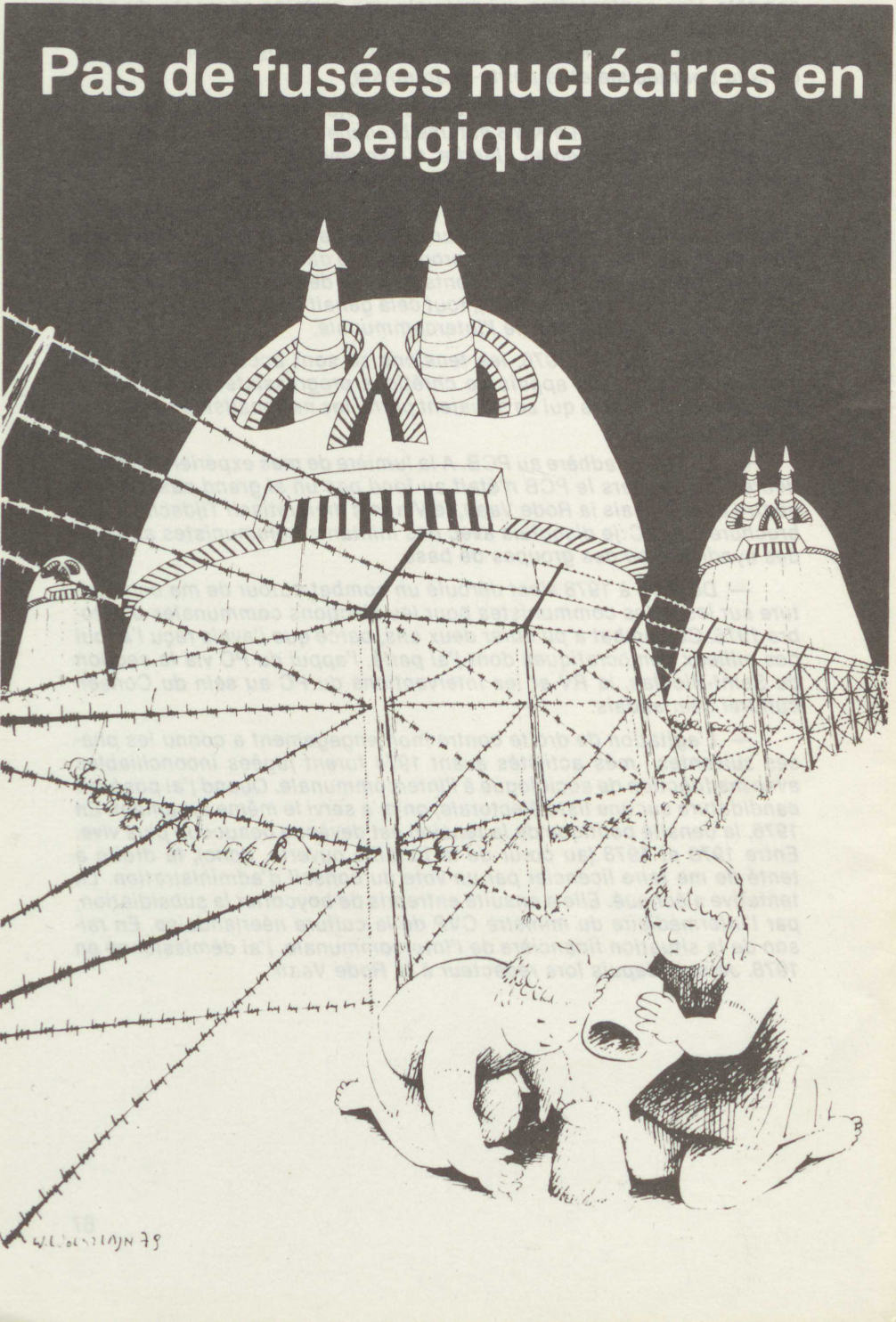

Un abonnement aux « Cahiers Marxistes », ce n'est pas ça !

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 500 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 250 F

Etranger : 600 F

Soutien : ..... F.

ADRESSE :
20, avenue de Stalingrad,
1000 Bruxelles
Téléphone : (02)512.90.12

CCP 000-0188745-80
de la Fondation J. Jacquemotte.

Les dessins publiés en pages 8, 12, 31, 32, 47, 48, 64 et 68 de ce numéro portent la griffe de Willy Wolsztajn, jeune dessinateur et peintre auquel n'ont pas échappé les lecteurs du « Drapeau rouge » et qui sévit mensuellement dans les pages de « Rictus ». Fait aussi dans les calicots et la BD.

Sommaire

Politisation des luttes p. 1

Le PCB a-t-il un projet de société ? p. 13

Jacques Moins
Le PCB, les Cahiers et les problèmes communautaires en Belgique p. 37

Jean-Paul Vankeerberghen
Communistes et libertés p. 53

Témoignages p. 9-33-49-65

Dessins de Willy Wolsztajn

Comité de patronage :
Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve •

Comité de rédaction :
Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Secrétaire de rédaction : Pierre Ergo

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

80 F